



# Grand Conseil de la République et canton de Genève



**PREMIÈRES ASSISES TRANSFRONTALIÈRES**  
*franco-valdo-genevoises*

*Genève, 4 juin 2010*



# **Grand Conseil de la République et canton de Genève**



**PREMIÈRES ASSISES TRANSFRONTALIÈRES**  
*franco-valdo-genevoises*

*Genève, 4 juin 2010*



# **Table des annexes**

**Déclaration finale**

**Liste des inscrits**

**Périmètre politique de l'agglomération franco-valdo-genevoise**

**Présentation des institutions et organes principaux**

**Photographies**



# Premières assises franco-valdo-genevoises

Vendredi 4 juin 2010 - Centre International de  
Conférences Genève

La séance est ouverte à 13h30, sous la coprésidence de  
MM. Guy Mettan, président du Grand Conseil de la République  
et canton de Genève, Etienne Blanc, député de l'Ain et  
président du syndicat mixte de l'ARC, et Laurent Chappuis,  
président du Grand Conseil du canton de Vaud.

\* \* \*

**M. Guy Mettan, coprésident - président du Grand Conseil  
de la République et canton de Genève.** Mesdames et  
Messieurs, je vous invite à prendre place.

Messieurs les coprésidents,

Mesdames et Messieurs les députés des Grands Conseils des  
cantons de Vaud et de Genève,

Monsieur le préfet et Messieurs les sous-préfets,

Messieurs les députés à l'Assemblée nationale,

Monsieur le sénateur,

Messieurs les ambassadeurs,

Monsieur le consul général,

Mesdames et Messieurs les maires, syndics et élus municipaux  
des cantons de Vaud et de Genève,

Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux, conseillers  
généraux, maires et élus communaux de France voisine,

Mesdames et Messieurs les constituants et invités,

Chères amies, chers amis de la cause régionale,

J'ai le plaisir d'ouvrir les Premières assises transfrontalières  
franco-valdo-genevoises et, au nom du Grand Conseil de la

République et canton de Genève, vous souhaite la bienvenue. Le programme de cette journée, la liste des participants et deux documents de travail se trouvent sur vos places.

Avant toute chose, j'aimerais vous remercier d'avoir accepté notre invitation à cette assemblée très particulière que sont ces Premières assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Je tiens aussi à remercier chaleureusement les deux coprésidents de ces assises, M. Etienne Blanc, député, maire de Divonne et président du Syndicat mixte de l'ARC qui rassemble les élus français des territoires limitrophes de Genève, et M. Laurent Chappuis, président du Grand Conseil du canton de Vaud, sans le soutien desquels ces assises n'auraient pu avoir lieu. Vous me permettrez encore d'adresser mes plus chaleureux remerciements au secrétariat général du Grand Conseil, et en particulier à notre sautier, Mme Maria Anna Hutter.

Le 7 décembre dernier, peu après le vote favorable des Genevois pour le CEVA et à l'occasion de la prestation de serment du Conseil d'Etat, nous avons en effet souhaité élaborer un nouveau projet de gouvernance pour la région franco-valdo-genevoise en construction. Cette région, on le sait, c'est 800 000 habitants et une centaine de communes de part et d'autre des frontières genevoises, et c'est deux cantons, deux départements et deux pays.

Notre région, c'est aussi et d'abord un immense succès, avec des créations d'emplois parmi les plus nombreuses de Suisse et d'Europe, avec des implantations d'entreprises, un potentiel technologique, des universités et des services de pointe reconnus dans le monde entier. C'est également une notoriété internationale et une qualité de vie parmi les meilleures du monde.

Mais notre région, c'est aussi des problèmes à résoudre. Un tel dynamisme ne va pas sans créer des tensions, des déséquilibres, des disparités, des dommages aussi, qu'il revient à nous autres élus de reconnaître, d'identifier et, bien sûr, de résoudre.

Répertorier les atouts mais aussi les difficultés propres à notre région, tel est le premier objectif que nous avons assigné à ces assises. Ces difficultés sont déjà connues: disparités économiques, avec le logement qui tend à se concentrer du côté français et vaudois, et les emplois qui se condensent sur Genève; organisation du territoire, avec de vastes espaces du côté français et vaudois, et des terrains très rares sur Genève; disparités sociales et de revenus aussi, qui peuvent peser sur les emplois et les salaires; difficultés de transport, avec la multiplication des mouvements pendulaires qui affectent la qualité de vie des résidents; tensions politiques également, avec la montée en puissance des mouvements anti-frontaliers; insécurité croissante due à l'ouverture des frontières, etc. Nos travaux ont notamment pour but de dresser l'inventaire, sans contrainte d'ordre politique, juridique ni géographique, des défis très concrets et très pratiques que nous avons à relever si nous voulons réussir à édifier une agglomération franco-valdo-genevoise harmonieuse et intégrée. Les deux ateliers consacrés à la «région au quotidien» seront donc dévolus à ce catalogue et, si possible, à l'esquisse des premières pistes de solutions.

Le second objectif concerne la gouvernance à mettre en place pour résoudre les problèmes ainsi identifiés. Dresser le catalogue des difficultés, c'est indispensable; créer le système et la procédure qui permettront de les résoudre, c'est encore mieux. On le sait, le fait que nous nous trouvons à cheval sur deux pays rend les choses très compliquées. Entre le fédéralisme parfois très éclaté des Suisses et le centralisme républicain cher à la France, le chemin vers des institutions communes qui nous permettraient de piloter notre agglomération reste long et semé d'embûches. Mais il existe, c'est certain, aussi certain qu'il n'existe pas de problème sans solution ni de destination sans le chemin qui y mène. C'est pour trouver cette voie institutionnelle que nous nous sommes aussi réunis aujourd'hui et que deux des ateliers de travail seront consacrés à la gouvernance tout à l'heure.



Enfin, ces assises ont pour ambition d'entamer une réflexion pérenne sur les développements futurs de la région et de devenir, peu à peu, l'instance politique privilégiée de discussion des questions dont le nombre ira croissant à l'avenir, au fur et à mesure que l'intégration s'accéléra. Il est nécessaire de faire monter la construction de la région sur la scène politique. La région n'est pas qu'une affaire d'experts, qui serait dirigée de loin par des technocrates ou des gouvernements centraux qui ont bien d'autres soucis. Elle est aussi et peut-être d'abord l'affaire des élus locaux. Sa mise en place comme sa gestion doivent être assurées de façon démocratique. Les diverses sensibilités politiques, les partis, les syndicats et les élus doivent être associés à la construction et à la gouvernance.

C'est ainsi que ces assises devraient s'inscrire dans le paysage institutionnel de notre région et trouver leur place aux côtés du Comité régional franco-genevois, le CRFG, dont la composition et les compétences devraient peu à peu être redéfinies vers des tâches plus exécutives. Un nouveau territoire exige une nouvelle gouvernance, et cette nouvelle gouvernance exige aussi de nouvelles ressources. Impossible de construire la région si on ne la dote pas de ressources financières adéquates, voire d'une fiscalité propre.

On le voit, ces assises ont pour rôle d'aborder tous les sujets, y compris ceux qui fâchent, sans œillères ni préjugés, car c'est seulement ainsi que nous avancerons. La tâche est immense mais elle est exaltante.

A toutes et à tous, je souhaite donc un fructueux et ardent travail. (*Applaudissements.*)

Je passe maintenant la parole à M. Etienne Blanc, coprésident de ces assises.

**M. Etienne Blanc, coprésident - député de l'Ain et président du syndicat mixte de l'ARC.** Messieurs les coprésidents, Mesdames et Messieurs, vous me permettrez de me dispenser des salutations protocolaires, puisque Guy Mettan s'en est parfaitement bien chargé.

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités suisses et françaises, voici quelques années, je me souviens, Berne proposait à Genève de construire dans cette région lémanique une agglomération autour de Genève. Je me rappelle avoir lu dans la presse les premières réactions des responsables politiques genevois, affichant ouvertement un avis de principe favorable. Puis je me souviens aussi de ces premiers contacts avec le gouvernement genevois, qui se rapprochait des autorités françaises et expliquait une position que nous partagions déjà largement, à savoir qu'il n'était possible de construire une agglomération dans cette région en ayant seulement une vision ou une stratégie sur la partie suisse de notre région lémanique. Alors on nous fit des propositions, à nous élus français, peu organisés, souvent séparés et dispersés, dans une organisation administrative qui compte des communes, des communautés de communes, des départements, des régions, l'ensemble supervisé par un Etat, que vous avez qualifié de centralisé et jacobin - quoique... - le tout sous l'œil vigilant des institutions européennes.

Nous nous sommes lancés dans un vaste débat, où nous constatons déjà à l'époque que cette agglomération existait de fait: Genève, enserrée dans un territoire et dans un périmètre étroits, débordait sur les frontières géopolitiques de cette agglomération française. Nous avons alors parlé très loyalement entre nous, exprimant le souhait des Français, qui était simple. Une agglomération, selon la vision de Berne, devait surtout s'organiser autour d'un réseau de transports performant, qui permettait essentiellement aux travailleurs frontaliers de regagner les centres économiques névralgiques de Genève avec facilité. Nous avons dit, nous, Français, qu'une agglomération ce n'était pas que cela. Une agglomération, c'était aussi parler de problèmes sociaux, parler d'échanges culturels, parler d'économie. Nous pensions qu'une agglomération équilibrée ne peut pas concentrer sur une partie de son territoire l'activité économique et concentrer sur sa périphérie les lieux de résidence, sauf à connaître ce que

connaissent un certain nombre d'agglomérations européennes, à savoir le mal-être des banlieues.

Nous avons pensé qu'il fallait aussi parler de formation, constatant que les jeunes étudiants de Haute-Savoie ou du Pays de Gex, contraints d'aller étudier à Lyon, à Paris ou à Chambéry, pouvaient disposer à leur porte d'écoles, d'universités et d'instituts de formation parmi les plus performants du monde. Nous voulions aussi parler de santé et faire en sorte que, dans cette agglomération, chacun puisse par sécurité accéder à des structures hospitalières modernes et performantes. Nous avons alors été entendus par Genève, mais aussi par Berne, et nous avons commencé à bâtir ce beau dossier, ce très beau dossier d'une agglomération franco-valdo-genevoise équilibrée de part et d'autre de nos frontières.

Si je vous disais qu'il fut difficile de convaincre la Suisse, je mentirais. Il a peut-être été plus difficile de convaincre la France: convaincre nos départements de l'Ain et de la Haute-Savoie qu'il était de leur intérêt d'accompagner cette construction métropolitaine aux portes de Genève; convaincre la région Rhône-Alpes que cette métropole ne serait pas une concurrente de la grande métropole lyonnaise, mais qu'elle pouvait en être un complément utile; convaincre aussi l'Etat qu'il ne s'agissait pas là de construire une sorte d'être juridique innommé franco-suisse, qui aurait échappé à sa vigilance et à son contrôle. Non, dire qu'il y avait là des hommes et des femmes qui considéraient que leurs centres d'intérêts étaient autant suisses qu'ils étaient français.

L'Etat, depuis de nombreuses années - et nous le déplorons - sur toutes les frontières de la république, a eu peu d'attention pour les zones frontalières. C'est historique! Ces zones frontalières ont été longtemps pour la France des zones dangereuses. C'était par là que l'ennemi arrivait. Alors on y a installé beaucoup de fortifications - certaines sont magnifiques, sous la patte et sous la plume de Vauban. On y a mis des forces militaires - en Lorraine, en Alsace, aux portes de l'Espagne ou de l'Italie - mais on n'a pas vu suffisamment que l'ouverture des frontières européennes et que la mondialisation

faisaient de ces zones frontalières des zones actives, vivantes, où des hommes et des femmes de cultures, d'histoires et de droits différents échangeaient et passaient les frontières, les considérant comme aujourd'hui absolument dépassées.

Il se trouve que, depuis quelques mois, l'Etat français affiche sa volonté de bâtir une politique frontalière plus affirmée. En constituant une mission parlementaire sous l'autorité du premier ministre et en la confiant à Mme Fabienne Keller, ancienne maire de Strasbourg, sénatrice du Bas-Rhin, à Mme Marie-Thérèse Sanchez Schmid, députée européenne, et à moi-même, l'Etat a voulu marquer son intérêt pour la particularité de ces zones frontières. Il l'a encore fait lundi soir à l'Assemblée nationale, en permettant, dans la loi sur la nouvelle organisation des collectivités territoriales, aux zones frontières de déroger au seuil fixé par la loi générale, pour pouvoir plus facilement constituer ici des pôles métropolitains, permettant aux collectivités territoriales de s'organiser et de se rassembler, afin d'offrir aux pays voisins de disposer d'un interlocuteur unique, organisé et déterminé.

Oui, Messieurs les coprésidents, Mesdames et Messieurs, autour de nous le monde change. La question qui se pose, c'est de savoir si nous accompagnons suffisamment ce changement sur nos zones frontalières. Certains diront oui, d'autres non, c'est là la politique, mais ce que nous pouvons tous partager, c'est une conviction: il n'est pas de construction politique qui ne soit que technocratique; il n'est de construction politique qui ne s'appuie sur les peuples et sur leurs représentants.

Alors permettez-moi, au nom de toutes les autorités françaises présentes dans cette salle, de vous remercier, Messieurs les coprésidents Guy Mettan et Laurent Chappuis, de l'organisation de cette réunion, car je pense que les échanges entre nous, qui sommes légitimés par des scrutins populaires, nous permettront de donner plus de chair, plus de corps et plus de démocratie à la construction d'une agglomération franco-valdo-genevoise, qui est notre avenir à tous. Je vous remercie.  
*(Applaudissements.)*

**M. Guy Mettan, coprésident.** Je remercie M. Etienne Blanc pour ses propos, et je passe maintenant la parole à M. Laurent Chappuis, président du Grand Conseil du canton de Vaud.

**M. Laurent Chappuis, coprésident - président du Grand Conseil du canton de Vaud.** Messieurs les coprésidents, Mesdames et Messieurs, en premier lieu, permettez-moi de remercier M. le président du parlement genevois, M. Guy Mettan, d'avoir invité le Grand Conseil du canton de Vaud à participer à ces Premières assises transfrontalières franco-valdo-genevoises: c'est pour nous un très grand honneur et c'est avec un réel enthousiasme que nous y avons répondu. Je salue également M. Etienne Blanc, député-maire de Divonne et président du syndicat mixte de l'ARC.

En effet, à une époque où nous n'avons jamais autant entendu parler de globalisation, de libéralisation et de fusion, il est très important de prendre conscience également de la région qui nous concerne; dans cette région, nous devons dès maintenant prévoir le futur et les structures économiques, sociales et institutionnelles de nos descendants.

L'agglomération franco-valdo-genevoise, qui se construit chaque jour, entre dans une réflexion qui va s'intensifier et qui va nous conduire à considérer la région au-delà des frontières institutionnelles actuelles. Ce projet d'agglomération et l'intégration régionale nécessitent des démarches communes, qui ont pour but de se doter d'instruments efficaces de conduite démocratique. Il est important que tous les élus concernés - donc aussi ceux du législatif! - puissent être associés à l'ensemble de la démarche, soit la réflexion, la définition des structures, la décision effective et, enfin, sa mise en œuvre.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté commune devant nous permettre de mettre en œuvre une organisation capable d'identifier les problèmes et de relever les défis de demain.

La journée qui s'ouvre en dresse les bases fondatrices: nous devons nous en inspirer et aboutir, notamment au travers des thématiques débattues aujourd'hui dans les ateliers, à des

éléments concrets et porteurs de sens pour la suite du processus.

Je suis donc heureux de m'exprimer devant vous en ce vendredi 4 juin, pour vous faire part des points suivants.

La coopération intercantonale et internationale est une préoccupation toujours croissante des élus vaudois: nous en avons déjà plusieurs concrétisations, également au niveau parlementaire. Qu'on en juge: comme nos amis genevois, nous nous occupons, en matière de contrôle parlementaire, de la convention scolaire romande et du suivi de la détention pénale des mineurs et des majeurs, au niveau romand également; nous travaillons aussi ensemble sur le dossier de la Haute école de Suisse occidentale (la HES-SO, qui est en quelque sorte - pour nos amis français - l'université des métiers, structure intercantonale rassemblant des écoles des 7 cantons de Suisse romande; structure d'autant plus importante dans un pays où le système dual de formation donne une grande importance à l'apprentissage et aux formations supérieures qui peuvent s'ensuivre).

En matière de contrôle parlementaire toujours, nous avons mis en place deux institutions intercantionales qui font l'objet d'un suivi bilatéral, soit le Gymnase intercantonal de la Broye, avec nos collègues fribourgeois, et le futur Hôpital intercantonal Riviera - Chablais, avec nos collègues valaisans.

Notre gouvernement nous soumet actuellement l'approbation de la future COPARL, qui, succédant à la Convention des conventions, accroîtra le rôle des parlements dans les processus intercantonaux et internationaux.

Mais revenons-en aux assises franco-valdo-genevoises: elles sont à mon sens d'autant plus nécessaires que l'ouest de notre canton, s'il est institutionnellement rattaché - et attaché ! - au canton de Vaud, mène une intense collaboration avec la région genevoise; le pôle économique de la région, c'est Genève, et de très nombreux Vaudois domiciliés dans la région nyonnaise, voire bien plus loin, y travaillent. Il est donc important que, comme nous nous soucions de nos relations dans la Broye avec les Fribourgeois, dans le Jura avec les Neuchâtelois et les

Jurassiens, dans le Chablais avec les Valaisans, nous soyons attentifs et concernés par le devenir de l'agglomération genevoise; il est important que nous y soyons associés et que nous veillions à ce que les institutions vaudoises intègrent, dans leurs réflexions et dans leur vision d'avenir, l'évolution économique et sociale de l'Ouest vaudois, certes à l'intérieur de nos frontières cantonales, mais aussi et surtout en coopération avec nos amis genevois et nos amis de la région Rhône-Alpes. Je me réjouis enfin que notre collègue Laurent Wehrli, membre du Bureau et président de la commission des affaires extérieures du parlement vaudois, anime l'un des ateliers de cet après-midi, ce qui constitue pour lui un joli cadeau d'anniversaire ! (*Applaudissements.*)

Je vous remercie de votre attention et souhaite plein succès à ces Premières assises franco-valdo-genevoises: qu'elles soient un premier pas important vers la concrétisation de nos collaborations futures ! (*Applaudissements.*)

**M. Guy Mettan, coprésident.** Je remercie M. Laurent Chappuis, président du Grand Conseil vaudois, et je souhaite naturellement un bon anniversaire à M. Wehrli ! Par ailleurs, j'ai oublié de vous signaler une bonne nouvelle: notre collègue Mathilde Captyn, députée, est désormais mère d'un petit Tom depuis cette nuit; cela porte chance et constitue un symbole parfait pour le démarrage de ces assises ! (*Applaudissements.*) Après cette première partie introductive, nous allons maintenant entamer nos travaux dans les ateliers.

Le numéro d'atelier auquel vous êtes inscrit figure sur la liste de présence. Les personnes qui ne sont pas inscrites à l'un des ateliers voudront bien s'adresser aux collaborateurs du secrétariat général du Grand Conseil.

La répartition des salles est la suivante:

- Atelier n°1 «*Gouvernance de la région: organisation autour des villes et rôle des agglomérations*»: salle 16
- Atelier n°2 «*Gouvernance de la région: contraintes juridiques et institutions*»: salle 17
- Atelier n°3 «*La région au quotidien: économie et logement*»: salle 15
- Atelier n°4 «*La région au quotidien: formation, culture, santé, social, environnement, agriculture, urbanisation et mobilité*»: salle 18

Nous reprendrons la session plénière à 16h très précises, avec les comptes rendus des ateliers, ainsi que les discours des conseillers d'Etat et de M. le ministre Mercier. D'ici là, je vous souhaite de fructueux travaux.

\* \* \*

**M. Guy Mettan, coprésident.** Mesdames et Messieurs, je vous invite à prendre place, pour que l'on puisse passer aux comptes rendus des ateliers. Merci! Je sais que le travail a été fructueux. Je profite aussi de l'occasion pour saluer M. Mazuir, sénateur et président du Conseil général de l'Ain, qui nous a rejoints tout à l'heure.

Je passe tout de suite la parole aux rapporteurs, soit aux présidents des ateliers, à commencer par M. Wehrli, président de l'atelier n°1, à qui nous offrons ce petit cadeau pour son anniversaire. (*Applaudissements.*)



**M. Laurent Wehrli, rapporteur - président de la commission des affaires extérieures du Grand Conseil du canton de Vaud.** Après mon anniversaire, ça va être maintenant ma fête pour essayer de rapporter de manière juste les travaux de l'atelier n°1 ! Mais je suis persuadé que ceux qui ont participé de façon dynamique et très efficace à cet atelier sauront bien entendu compléter mes propos si nécessaire.

Tout d'abord, Monsieur le coprésident, Madame le sautier, je vous remercie infiniment de ce geste qui me touche, de même que je remercie le président du Grand Conseil vaudois pour les paroles qu'il a prononcées tout à l'heure.

L'atelier n°1, comme vous le savez, portait sur la gouvernance de la région, mais plus particulièrement sur l'organisation autour des villes et le rôle des agglomérations. C'était certainement le pendant de l'atelier n°2, qui examinait les contraintes juridiques et les institutions, peut-être à un niveau autre que la ville.

J'aimerais d'abord vous dire que les membres qui ont participé à cet atelier s'y sont sans aucun doute inscrits parce qu'ils avaient un intérêt particulier et une expérience particulière dans le domaine de la ville, ou en tout cas une vision selon laquelle la ville, les villes, l'agglomération, la métropole - pour utiliser les différents termes qui ont été employés cet après-midi - ont un rôle dans cette région transfrontalière. Je crois que c'est le premier élément qui a été souligné de façon intéressante et intéressée, et je remercie les organisateurs de ces Premières assises transfrontalières de ne pas avoir oublié les villes dans la réflexion et d'avoir consacré un atelier à cette thématique-là.

Il est vrai, avec un petit clin d'œil, que d'aucuns se sont posé la question de savoir si c'est parce qu'il s'agit peut-être de l'un des derniers endroits où il y a de l'argent que les villes ont ainsi été rappelées, en tout cas dans leur rôle, mais cela a été vu plutôt sous l'aspect intéressant, parce que les villes, par leur situation institutionnelle, sont sans aucun doute le premier niveau de proximité, c'est-à-dire le plus proche du citoyen. Par là, les représentants des villes dans la coopération transfrontalière ont assurément une responsabilité de pouvoir faire remonter plus

directement la position, le sentiment et les demandes des citoyens en matière de relations transfrontalières.

Nous avons bien entendu également évoqué le fait que la ville avait connu une évolution si on la compare à la ville du Moyen-Age, fermée sur elle-même, avec des murs et des heures de fermeture des portes, et à sa relation avec l'extra-muros. Evidemment, dans le contexte d'aujourd'hui, nous sommes dans une situation différente mais, quoique, la question des conditions générales d'aménagement de l'ensemble de l'agglomération dans cette région - au-delà même des frontières intercommunales, mais en plus cantonales, départementales ou régionales, et enfin nationales - suscitait un certain nombre de préoccupations, afin de pouvoir justement répondre à ce souci du citoyen qui, dans son aspect multipolaire - habitat, travail, loisirs - doit passer très régulièrement par-dessus ces frontières. Souvent, du reste, il les franchit sans même forcément savoir qu'il passe une frontière - je ne parle certes pas de la frontière nationale, mais des autres frontières.

C'est donc vers cette notion de rendre service aux citoyens, de répondre à leurs besoins, que l'ensemble de l'atelier a été orienté par les différentes personnes qui ont pris la parole. Il s'agit de se rendre compte qu'un certain nombre de services ne sont pas forcément pris en considération ou n'ont pas encore tous trouvé des réponses d'un point de vue légal et réglementaire. On a abordé des questions de santé ou d'études, par exemple.

Il est clair que de nombreuses études sont réalisées sur la notion d'agglomération; certaines parfois sur le domaine du transport, autre élément fondamental de conditions-cadres essentiel au développement pour le citoyen dans sa réalité transfrontalière. D'aucuns, dans ce cadre-là, se sont demandé quel était alors le rôle pour les parlements, puisque nous sommes ici - et cette rencontre a été organisée par le Grand Conseil du canton de Genève - plusieurs représentants de parlements. Et dans notre atelier la question s'est posée de savoir quelle gouvernance alors mettre en place, par rapport à ce rôle des villes. Notre expert, M. Clev - que je me permets de

remercier vivement, notamment pour tout son apport et son rôle dans la mission opérationnelle transfrontalière - nous a donné l'occasion de pouvoir bénéficier de nombreux exemples venant d'autres régions transfrontalières. Notre expert a même eu le culot, mais je me permets de le dire avec beaucoup de plaisir, de déclarer que les villes avaient certainement fait leur devoir - ou en tout cas une bonne partie de leur devoir - en matière de soucis transfrontaliers dans cette région pour leurs citoyens, la question étant maintenant de savoir le rôle des Etats, le rôle des autres niveaux institutionnels.

Dans ce sens-là, on s'est permis de se rappeler également que s'il y a une question de base légale pour l'aspect transfrontalier, il convient aussi - notamment pour tous ceux qui sont amenés à rédiger ou à étudier des lois - d'être attentifs aux conséquences de ces lois sur la réalité transfrontalière des citoyens. On a donné l'exemple de la santé: ce sont des lois qui sont généralement propres à un canton, propres à un pays, mais étudie-t-on ces lois en se demandant si les conditions que l'on met dans celles-ci ont une conséquence pour la réalité transfrontalière ? Nous demandons-nous si elles apportent une simplification pour le citoyen qui doit être amené à passer la frontière ou à bénéficier d'un service de l'autre côté de la frontière - toujours dans le domaine hospitalier ou sanitaire, par exemple - ou si, au contraire, les conditions qui ont été mises dans ces lois posent un problème ? Parfois peut-être - c'est en tout cas une forme de sentiment que nous avons - sans même le vouloir, il y a des lois votées qui peuvent ensuite poser problème, parce que cet élément-là n'est pas étudié.

Dans le cadre du développement des villes, nous avons également mis en avant la notion et l'importance du multipolaire dans cette agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise - certes à l'intérieur de cette agglomération - permettant notamment, de nouveau avec des conditions-cadres améliorées de transport, une relation habitat-travail-loisirs qui ne soit pas réhivatoire. En effet, il est clair que si vous devez effectuer un trajet de deux heures parce que les conditions de transport ne sont pas bonnes, vous n'appartenez pas à la

même région, alors que si vous avez un RER toutes les quinze ou trente minutes - pour citer un exemple qui a été mentionné - eh bien vous entrez dans une démarche totalement différente. On a également évoqué la notion, si ce n'est du territoire physique, en tout cas du territoire isochronique, c'est-à-dire du temps que vous mettez pour relier les différents pôles à l'intérieur d'une agglomération. Dans ce sens-là, nous sommes arrivés à une forme de conclusion que, par la dimension géographique de cette agglomération franco-valdo-genevoise, il est certain qu'il doit y avoir la possibilité d'exister à plusieurs pôles à l'intérieur de cette agglomération. Voilà pour le regard à l'intérieur de l'agglomération mais, très vite, il s'est dit également - et M. Clev appuyait cela en particulier - que vis-à-vis de l'extérieur il doit y avoir un pôle unique dans l'agglomération, afin d'avoir une lisibilité, une lecture à l'extérieur. Dans ce cadre-là, nous avons également évoqué par rapport à ces questions l'importance - mais je l'ai déjà dit - de la notion de l'aménagement. Il convient de pouvoir - et c'est aussi dans le droit fil des interventions que nous avons entendues en tout début d'après-midi - disposer d'un aménagement coordonné, concerté, afin que, au-delà des frontières, on puisse trouver les bonnes solutions aux besoins des citoyens, quitte à bousculer peut-être certains aménagements ou certaines affectations de territoire qui ont été décidés à une époque, avec certainement raison, mais qui doivent pouvoir être modifiés. On a notamment parlé de certaines zones agricoles qui devraient peut-être évoluer, et l'on a évoqué d'autres éléments de ce type afin de faciliter les relations.

Voilà, Messieurs les coprésidents. Dans le temps qui m'était imparti, je crois que j'ai malheureusement par trop résumé une heure et demie de travail intensif, ce qui me permet de remercier toutes les personnes qui ont participé à cet atelier, et en particulier notre expert, pour toute la vivacité et l'intérêt des thèses qui ont été apportées, lesquelles se résument ainsi: restons proches des citoyens, répondons à leurs besoins et, dans ce sens-là, les villes ont à être pleinement intégrées dans

la réflexion transfrontalière, parce que c'est le premier niveau institutionnel, proche des citoyens.

**M. Guy Mettan, coprésident.** Merci, Monsieur Wehrli, pour votre compte rendu et votre travail. Nous passons maintenant au rapport de l'atelier n°2 intitulé: «Gouvernance de la région: contraintes juridiques et institutions», et la parole est à M. Christian Dupessey, conseiller régional et maire d'Annemasse.

**M. Christian Dupessey, rapporteur - conseiller régional, maire d'Annemasse.** Merci, Monsieur le président. En introduction, je me demande si je dois communiquer mon jour d'anniversaire pour les prochaines assises ! (*Rires.*)

L'atelier n°2 avait, en complément de l'atelier n°1, à se préoccuper du problème de la gouvernance de cette agglomération. Et la première question que nous nous sommes posée, c'est de savoir justement pourquoi nous nous posons le problème de la gouvernance. Je crois qu'il était important de rappeler que c'est parce qu'il y a une coopération intensive depuis des années que l'on se pose aujourd'hui ce problème-là. Et contrairement peut-être d'ailleurs à d'autres régions frontières - M. Clev pourrait le dire - nous avons commencé par élaborer un projet d'agglomération, et c'est tout naturellement qu'à partir de ce projet on s'est dit: «Comment le mettre en place ? Comment le réaliser ? Il faut donc une gouvernance.» Je crois que c'est ce schéma-là qui montre que nous avons beaucoup avancé.

En fait, depuis des années - et le professeur Levrat, qui était l'expert de cet atelier, l'a bien démontré - nous sommes passés progressivement de ce que l'on pourrait appeler des relations de bon voisinage à des relations où l'on s'est dit qu'il faudrait que l'on se concerte, puis que l'on aille encore plus loin, qu'il convient alors de se coordonner, et cette étape-là a constitué en quelque sorte la naissance du CRFG. Aujourd'hui, on se pose la question d'une vraie coopération. L'étape suivante serait l'intégration, mais on ne se pose pas cette question-là,

parce qu'alors ce ne serait pas un problème de gouvernance, mais de gouvernement, et je crois que, bien évidemment, on évacue immédiatement cette piste. D'autant plus que, lorsqu'on aborde ce problème de gouvernance, on sait que la complexité est grande, parce que nos organisations administratives sont très différentes: elles le sont entre la France et la Suisse, mais aussi entre le canton de Vaud et celui de Genève. Je ne vais pas entrer dans les détails, chacun les connaît parfaitement.

Le deuxième élément qui est apparu dans notre atelier, c'est l'urgence de répondre à cette question de la gouvernance, urgence de l'action, parce que, au-delà de ce qui se fait, au-delà du travail de gestion du projet d'agglomération franco-valdo-genevois qui se réalise, il y a un risque - et quelqu'un l'a très bien dit - le risque de voir les problèmes qui sont posés aux populations des deux côtés de la frontière aboutir à des caricatures et donc déboucher sur des tensions. Il faut par conséquent impérativement que nous soyons en mesure de répondre de manière urgente à ce sentiment d'appartenance à cette région par une action démocratique autour de la gouvernance. Mais sans rêver non plus ! Il n'y a pas - et c'est une autre idée qui est ressortie de l'atelier - de modèle idéal. On ne va pas trouver le système idéal qui va d'un seul coup nous permettre de dire: «Tiens, voilà, ça y est, la gouvernance, c'est ça !» Et ce serait même risqué, puisque, on le sait bien, les structures évoluent en permanence. Figurer une gouvernance dans une structure définitive risquerait donc d'avoir des conséquences à long terme plus négatives que positives.

Il s'agit en fait d'être clair, de simplifier, de répondre à l'empilement des structures, et chaque fois que l'on rajoute une structure, il faut impérativement en enlever une autre; il faut que le citoyen s'y reconnaisse. Et au-delà des sigles - GECT, GLCT, etc. - qui dépassent complètement l'ensemble des citoyens, il faut qu'il y ait une clarification de ce que l'on veut, de la façon dont on peut y arriver, et sous quelle forme.

A partir de là, deux besoins apparaissent très clairement. Le premier, c'est le besoin d'une structure opérationnelle exécutive claire, c'est-à-dire en réalité une évolution de ce qui existe

aujourd'hui - le CRFG - vers un GLCT, un GECT, un GEC. Je pourrais entrer dans des explications détaillées de chacun de ces termes, mais je crois qu'aujourd'hui il y a des pistes qui sont ouvertes - on ne va pas le faire en séance plénière - et il faut impérativement que l'on trouve le meilleur outil pour répondre à cette question de la gouvernance opérationnelle. C'est quelque chose de tout à fait essentiel. Tout en sachant, je le disais, qu'il y a une évolution permanente du droit, et qu'il ne faudrait pas faire de la recherche de cet outil efficace un obstacle à la réalisation du projet. Je crois que ce serait une erreur fondamentale de dire qu'il faut que l'on trouve le meilleur outil et que tant que l'on n'a pas l'outil, on n'avance pas sur le projet: il faut avancer en parallèle, avancer en même temps, d'autant plus que, aujourd'hui, le droit européen et les droits nationaux ont tendance à évoluer dans un sens favorable pour favoriser les actions transfrontalières.

En réalité, ce qu'il faut rechercher avec les outils actuels, c'est à la fois une certaine souplesse et une grande efficacité. Voilà le premier besoin.

Le deuxième besoin est apparu très clairement et constitue peut-être ce qui ressort le plus de cet atelier, parce que ce que je viens de dire, ce sont des éléments que l'on synthétise, mais que l'on connaît, que chacun dans cette salle s'est déjà appropriés. Je crois que le deuxième besoin, c'est vraiment d'avoir un lieu de débat politique qui dépasse les contraintes juridiques. Un lieu où l'on puisse, en intégrant les principes de la démocratie représentative, c'est-à-dire les élus des différentes instances, débattre - j'allais dire en permanence, mais au moins régulièrement - des grandes questions et être en capacité de propositions - parce qu'on ne sera jamais là dans un cadre de décisions - à l'intention des organismes qui, eux, peuvent gérer l'agglomération.

Dans ce débat, de nombreuses idées sont apparues. Je ne vais pas toutes les citer, mais l'on s'est par exemple demandé pourquoi l'on ne ferait pas un référendum symbolique sur la région, qui indiquerait que l'on est pour le projet d'agglomération et que c'est là où l'on veut aller. Evidemment,

cela n'aurait pas de sens législatif, mais c'est une idée ! Je crois que l'on était là pour lancer des idées, et sans a priori il faut se dire qu'il existe certainement de nombreuses raisons de dire non à cela, mais qu'il y en a peut-être quelques-unes de dire oui, donc lançons des idées !

On s'est aussi posé une autre question, à juste titre. L'on s'est dit: «C'est bien, on réfléchit à la gouvernance, mais qui dit gouvernance dit financement. Alors comment finance-t-on ces projets ?» Et bien sûr est apparue dans le débat l'existence des fonds genevois, des fonds frontaliers, mais aussi la question de la capacité fiscale des cantons. L'on s'est demandé pourquoi ne pas réfléchir à des fonds spécifiques sur des projets transfrontaliers qui rassemblent ces possibilités de financement. Vous voyez que l'atelier a vraiment essayé de réfléchir sans a priori et en ayant une volonté de progresser et d'aller vers l'avant. En conclusion, nous nous sommes dit que, d'une part, les projets existent et que, d'autre part, les structures existent: à nous de trouver la meilleure et de faire en sorte que chaque Etat, chaque collectivité puisse dire oui à la mise en place de cette structure. Puis il reste à faire que ce grand projet, auquel nous croyons tous ici, l'ensemble de la population puisse se l'approprier. Quelqu'un a dit qu'il fallait faire rêver la population. Eh bien je crois que, pour cela, il faut qu'on trouve un lieu d'expression politique permanent, un lieu de débat, un forum politique permanent, alors pourquoi pas ces assises, mais je laisserai le président Guy Mettan le dire mieux que moi.

**M. Guy Mettan, coprésident.** Merci Christian ! Je passe maintenant la parole à M. Renaud Gautier, premier vice-président du Grand Conseil genevois, pour qu'il nous présente son rapport sur l'atelier n°3, intitulé: «La région au quotidien: économie et logement». Et je salue la présence de M. Mermoud et de M. Unger, conseillers d'Etat respectivement du canton de Vaud et du canton de Genève. Je voulais les saluer officiellement plus tard, mais l'un n'empêche pas l'autre !



**M. Renaud Gautier, rapporteur - premier vice-président du Grand Conseil de la République et canton de Genève.**

Monsieur le président, vous nous aviez confié comme devoir le thème suivant: «La région au quotidien: économie et logement». L'économie crée-t-elle le logement, ou le logement crée-t-il l'économie ? Autrement dit, on relève que les deux thématiques sont intrinsèquement liées et qu'elles induisent d'un côté comme de l'autre de ces barrières symboliques que sont les frontières des effets pervers pour chacune des entités correspondant à cet atelier.

Quelques constats: Genève, le canton de Vaud et la France ont ce souhait de mener des projets en commun, mais désirent malgré tout rester concurrentiels d'un point de vue économique. On voit donc par là que chacun est prêt à faire un bout de chemin vers l'autre, tout en préservant sa propre qualité ou son propre côté concurrentiel.

On a aussi relevé la difficulté qui existait - mais ce n'est pas franchement une nouveauté - au niveau du déclassement de terrains à Genève, ce qui induit des débordements tant dans le canton de Vaud et dans le district de Nyon qu'en France voisine. En effet, Genève exporte une partie des problèmes qu'il ne sait pas résoudre ici et les fait supporter par d'autres.

On a remarqué également l'évolution socio-économique des nouveaux frontaliers, avec une question - très pertinente - soulevée par les Français: ce changement appelle des adaptations tant du côté vaudois que du côté français en termes d'infrastructures, lesquelles sont dans le fond pénalisantes pour des gens qui ne vivent plus que dans des cités «dortoirs» et qui ne sont plus des participants à la vie communale locale.

Quelles sont les solutions que l'on peut envisager ? D'abord, bien évidemment, il faut, pour nous Suisses, assouplir la LAT - la loi sur l'aménagement du territoire - comme son équivalent français. Les outils législatifs doivent et devront tenir compte dans leur évolution de la réalité transfrontalière et de celle de la région.

Il y a aussi le fort souhait que les pouvoirs parlementaires décisionnels s'approprient ce projet de région et que ce dernier ne soit plus seulement l'apanage d'institutions de type consultatif qui, si elles ont pu commencer à défricher le terrain, devraient maintenant le transférer au niveau du législatif.

Il y a également - et là je vois que nous arrivons tous aux mêmes conclusions - une importance à déterminer une gouvernance commune à la région, avec tout ce que cela comporte de compliqué, en raison des différences juridiques et de culture qui peuvent exister entre Vaudois, Genevois et Français. Cette gouvernance implique l'adaptation à un droit le plus commun possible et la création de nouvelles lois régio-compatibles.

En conclusion, cet atelier est convaincu qu'il faut s'approprier la région, qu'il faut penser la région dans le futur, y compris en termes de qualité de vie, mais tout cela suppose par définition des choix qui sont difficiles, voire potentiellement douloureux. A titre d'exemple, nous avons parlé de cette image un peu emblématique que serait l'Evian Thonon Gaillard Football Club venant jouer au Stade de Genève comme étant l'une des illustrations de ce que pourrait être le début d'une relation de la région.

**M. Guy Mettan, coprésident.** Merci, Monsieur Gautier. Nous voici maintenant arrivés au dernier rapport, celui de l'atelier n°4, intitulé: «La région au quotidien: formation, culture, santé, social, environnement, agriculture, urbanisation et mobilité». La parole est à Mme Elisabeth Chatelain, présidente de la commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil genevois.

**Mme Elisabeth Chatelain, rapporteuse - présidente de la commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil de la République et canton de Genève.** Merci, Monsieur le président. La tâche que vous nous avez confiée était très vaste; nous étions un grand atelier avec des sujets très divers et qui tous, à différents

niveaux, sont considérés comme étant les points faibles du projet d'agglomération. Par conséquent, pour essayer de prendre les choses d'une façon correcte, j'ai proposé aux membres de l'atelier de chercher ensemble ce qui marchait bien dans l'agglomération, de manière à trouver les raisons de ces bons fonctionnements et d'utiliser ces bons résultats pour voir s'il était possible de les appliquer à d'autres problématiques.

Le premier constat, c'est qu'il est très difficile de sortir de nos schémas habituels; la plupart des participants ont du reste eu un peu de mal à se plier à cet exercice. Toutefois, nous avons quand même réussi à tirer quelques exemples intéressants.

Le professeur Pini, soit l'expert qui nous a assistés dans cet atelier, a fait le constat suivant, qu'il est je crois important de relever: nous sommes dans une agglomération qui, pour nous, est l'agglomération spécifique de notre région, mais il a expliqué que, en réalité, nous avons les problèmes des agglomérations d'une façon générale. Je pense qu'il est important de souligner que nous avons des problématiques, mais aussi des solutions qui existent, et nous devons également chercher éventuellement ce qui s'est produit ailleurs; la frontière n'amène pas de problématiques vraiment particulières, puisqu'il y a des avantages comme des inconvénients.

De plus, ce qu'il faut relever, c'est que nous sommes dans une logique qui fait que l'agglomération se construit de toute manière. Ainsi, lorsqu'on en arrive à des critiques parfois excessives - celles que j'ai justement essayé de limiter dans cet atelier - on se heurte au fait même que l'agglomération se construit: elle se réalisera sans nous, si nous ne voulons pas la faire.

Les points positifs qui ont été relevés sont chaque fois des projets concrets; parfois de petits projets - mais pas forcément si petits que cela - comme les contrats de rivières, que certains d'entre vous connaissent, qui ont amené à avoir une meilleure qualité de l'eau de nos rivières, une meilleure épuration des eaux. Nous avons des projets culturels qui semblent

anecdotiques, mais qui permettent à plusieurs personnes de participer à des projets de danse contemporaine ou à des spectacles liés à Voltaire, avec la complicité de la commune de Ferney-Voltaire et tout l'apport que Voltaire a amené dans la région.

Nous avons des exemples au niveau de l'agriculture, avec le label Genève Région - Terre Avenir, qui permet à des produits locaux du bassin genevois d'avoir le même label, et nous avons encore un exemple avec l'AOC de vins genevois, avec pour certaines bouteilles du raisin cultivé en France, ce qui, il y a quelques années encore, aurait passé pour quelque chose de vraiment hérétique.

Nous avons également des projets plus importants, qui ont été portés soit par les cantons - Genève et Vaud - soit par la région dans son ensemble. Je pense à la troisième voie ferroviaire, mais aussi - et c'est l'exemple que j'ai cité pour donner envie aux membres de l'atelier de parler des points positifs - au CEVA, et je m'arrêterai un peu sur cet exemple que j'ai la chance de bien connaître pour relever que le CEVA existait sur papier, mais qu'il avait été oublié et qu'il est reparti de la base.

Toutes les conclusions tirées de cet atelier que nous pouvons amener, c'est que les projets dont nous avons besoin sont des projets concrets, qui sont portés par la base; puis, une fois que l'envie est là de mener à bien quelque chose ensemble, nous cherchons le fonctionnement, nous cherchons le côté institutionnel qui nous permet de réaliser ce projet. Et c'est dans ce sens-là qu'un exemple nous a été amené par une personnalité française qui parlait du projet d'agglomération en tant que tel comme exemple dans notre atelier. Le projet d'agglomération au niveau suisse est parti sur la problématique du transport, de la mobilité et de ses difficultés, mais le fait que nous travaillons en commun avec les Français et les Vaudois a permis d'apporter tout ce qui concerne la politique de service dans le projet d'agglomération et d'avoir dans son ensemble un projet équilibré.

Nous sommes donc arrivés à la conclusion que nous devons anticiper et réfléchir aux projets concrets qui sont portés par

l'ensemble de la population et par nous, parlementaires, qui devons vraiment être à l'écoute des habitants. Nous devons anticiper avant que les problèmes ne surgissent et nous devons investir le deuxième tour du projet d'agglomération, où il y a également des projets que nous pouvons déposer prochainement.

J'aimerais maintenant apporter ma conclusion personnelle: nous avons la chance de nous trouver dans ces assises transfrontalières, nous avons la chance de pouvoir faire connaissance, et je crois que c'est à partir de là, à partir des rencontres que nous avons l'occasion de faire aujourd'hui grâce à nos trois coprésidents, grâce à M. Mettan, que nous pouvons ensuite envisager d'avoir des projets concrets communs, et c'est ainsi que nous ferons l'agglomération.

**M. Guy Mettan, coprésident.** Merci beaucoup ! Je crois qu'on peut applaudir nos quatre présidents d'atelier qui nous ont présenté leur rapport. (*Applaudissements.*)

Je vous propose maintenant une petite interruption de séance, le temps d'aller accueillir M. le ministre, qui est sur le point d'arriver. Puis nous entendrons les discours de MM. les conseillers d'Etat et de M. le ministre.

\* \* \*

**M. Guy Mettan, coprésident.** Mesdames et Messieurs, je vous invite à prendre place pour la troisième partie de ces assises. J'aimerais, en plus des personnes que nous avons eu le plaisir d'accueillir tout à l'heure, saluer tout particulièrement le ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire de la République française M. Mercier, le conseiller d'Etat chargé du département de l'économie du canton de Vaud M. Mermoud, et le conseiller d'Etat chargé du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé de la République et canton de Genève M. Unger.

Je vous signale que, pendant que les trois interventions de nos invités auront lieu, le projet de déclaration finale que nous avons prévu d'adopter à la fin de ces assises vous sera distribué.

Je passe maintenant la parole à M. Mercier. Non, excusez-moi, à M. Unger ! Monsieur Mercier, nous allons vous laisser vous reposer ! En effet, il faut quand même le dire, nous avons attendu quelque peu M. Mercier, mais ce n'était pas sa faute; ce retard était dû aux bouchons - il a été retenu sur l'autoroute, après la douane de Bardonnex - ce qui prouve pleinement le bien-fondé de nos assises d'aujourd'hui ! Nous le laissons donc arriver tranquillement, et je passe la parole à M. Unger.

**M. Pierre-François Unger, conseiller d'Etat chargé du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé de la République et canton de Genève.** Merci, Monsieur le président.

Monsieur le ministre,

Monsieur le conseiller d'Etat,

Messieurs les présidents du Grand Conseil,

Mesdames et Messieurs les élus régionaux, généraux, des Grands Conseils, des communes,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Lorsque votre président du Grand Conseil m'a parlé de la tenue de ces assises au mois de janvier, si mes souvenirs sont exacts, cela m'a paru quelque chose de très significativement intéressant dans le développement de notre région. Pourquoi ? En deux mots, si les questions que l'on se pose aujourd'hui s'étaient posées il y a un siècle, sans doute aurions-nous assisté à un obscur complot de trois ou quatre exécutifs se mettant d'accord sur le dos des populations pour prendre des décisions qui ne seraient jamais appliquées, puisqu'aucun d'entre nous n'a les compétences de les faire appliquer.

Là, la région se construit d'une manière sensiblement différente. Elle est partie d'un certain nombre d'analyses, de projets concrets - Mme Chatelain en a évoqué quelques-uns -

et peu à peu, ces efforts se sont fédérés à la lecture du devenir de notre région, qui est une lecture somme toute relativement simple. Le bassin de vie formé par la région franco-valdo-genevoise dont nous parlons aujourd'hui est un bassin de vie naturel, là où les frontières, à défaut d'être surnaturelles, sont en tout cas difficiles à comprendre dans la géographie qui leur a été donnée. A noter que cette géographie, on ne la doit pas à quelque obscur étranger qui aurait, comme pour l'Irak, découpé sur une carte une ligne droite - on le voit bien lorsqu'on regarde la carte de l'Irak. Cela ne s'est pas fait tout à fait comme ça, mais il s'agissait de savoir qui on plumait pour donner quoi à qui, précisément à l'époque dont je vous parlais tout à l'heure, ou plutôt un siècle avant, au début du XIXe siècle. Et lorsqu'on a voulu nous donner, avec une assez grande générosité, une région qui se serait appelée «canton de Genève», laquelle avait à peu près notre contour, avec le canton de Vaud - ne m'en veuillez pas, cher collègue Mermoud... Nous avons 6 kilomètres de frontières, et il n'en était pas prévu plus à l'époque; en revanche, il était prévu que les crêtes du Jura, les crêtes du Vuache et les crêtes du Salève, jusqu'aux crêtes du Voiron, feraient partie de la République et canton de Genève. Mesdames et Messieurs, je ne vous rappellerai pas la profession de ceux qui ont renoncé à ce cadeau, mais je mentionnerai leur religion: ils étaient protestants. Il y a des tas de professionnels protestants; le club de ces protestants-là était un peu plus monomane dans son activité - mais enfin il y en a beaucoup - et ces protestants-là ont fait un calcul un peu sommaire dans lequel ils se sont dit qu'il fallait se réserver le canton de Genève aux frontières actuelles si l'on voulait une majorité de protestants dans ce canton. Belle et grande affaire. Nous sommes maintenant un siècle et demi plus tard; les catholiques sont presque deux fois plus nombreux que les protestants, les banquiers sont toujours le même nombre... (*Rires.*) ...et malheureusement nous sommes un peu à l'étroit. Cette région transfrontalière, ce bassin de vie, disais-je, c'est un avenir commun, vous le savez bien. Un avenir commun que l'on sent un peu confusément, mais que l'on sent de moins en

moins confusément tous les jours. Il concerne à l'heure actuelle 800 000 personnes, qui partagent une langue et une culture commune qui se construit au quotidien. Cette agglomération, vous le savez, devrait probablement compter plus d'un million d'habitants et plus d'un demi-million d'emplois d'ici à 2030.

Au-delà de cette réalité socio-économique, la région doit bien sûr être aussi le reflet d'une volonté politique, la volonté de construire une agglomération que l'on a définie comme multipolaire, dense et verte. Ceci a beaucoup de sens. Quand on dit «multipolaire», cela signifie un réseau de villes, avec peut-être une ou deux villes plus principales que les autres, mais un réseau de villes qui sont construites plutôt en hauteur, pour laisser de la place à cette région extraordinaire dont la qualité de vie nous est enviée. On voit bien à cet égard pourquoi il nous manque autant de transports publics, mais de transports publics performants. Les trams, c'est pour Genève, ce n'est pas pour la région, même si l'on obtient de l'argent pour les trams grâce à la région. Ce sont des RER rapides, fréquents et cadencés qui permettront de se déplacer d'une ville à l'autre, sans être obligés de déteindre finalement sur l'ensemble de nos campagnes qui nous sont si précieuses.

Malgré la crise, notre région, vous l'avez vu, est restée attractive, grâce notamment à la diversité de son économie, à la richesse de son environnement et à sa capacité d'innover. Dans cette région en construction, les efforts en matière de coopération doivent être poursuivis dans plusieurs domaines: en matière d'aménagement du territoire, Robert Borrel, qui était le président de la Communauté de communes - notre partenaire principal dans le projet d'agglomération du côté français - reprenant lui-même probablement une phrase de Robert Cramer, disait que l'on trouverait beaucoup de solutions aux problèmes que l'on rencontre si l'on apprenait aux Genevois à dire oui et aux Français à dire non, notamment en matière d'aménagement du territoire; on l'a bien vu, on ne peut pas attribuer la crise du logement à un régime plutôt qu'à un autre. Quels que soient les régimes, on n'a rien construit. Et c'est donc une capacité du Genevois à dire non que l'on devrait



corriger par une pédagogie du oui. A contrario, une partie de la France voisine a laissé son territoire se faire miter pendant longtemps dans des conditions telles que si l'on n'avait pas décidé formellement, politiquement, d'une agglomération multipolaire, dense et verte, on en serait à la situation de Los Angeles. Dans trente ans, on aurait une ville aux banlieues bizarres, qui s'étalerait sur une centaine de kilomètres sans que plus personne ne puisse imaginer ni faire quelque chose d'intelligent, ni construire quelque chose de durable.

C'est la raison pour laquelle nous devons réellement collaborer sur des points qui doivent tendre à restaurer les équilibres qui, à l'heure actuelle, sont manquants et créent un certain nombre de déséquilibres. En matière économique, non seulement la complémentarité des échanges économiques doit être accentuée, mais la compétitivité de notre territoire doit pouvoir être vantée d'un seul tenant, avec notamment une idée défendue par plusieurs - en particulier par M. Blanc, qui en a certainement parlé ou qui en parlera tout à l'heure - qui est celle de créer un certain nombre de zones d'activité économique dans un créneau très particulier, sur France, bénéficiant de conditions-cadres similaires à celles de la Suisse, pour restaurer certains équilibres.

En matière de culture, il vous en a déjà été parlé tout à l'heure, et en matière de formation, tout ce qui peut favoriser la libre circulation des jeunes en formation et la reconnaissance de leurs acquis est un gage de bonne intégration future sur le marché de l'emploi. Voilà plusieurs années que nous appelons de nos vœux et que nous espérons pouvoir convaincre les gens responsables de cela de procéder, par exemple, à la construction et à la mise en forme d'une école de professions de la santé située à cheval symboliquement sur la frontière, de telle manière que toutes celles et ceux qui sortent de ces études soient automatiquement titulaires de la compétence, qu'ils l'exercent du côté français ou du côté suisse, sans qu'il n'y ait besoin de quoi que ce soit, parce qu'à l'heure actuelle, au fond, c'est un leurre d'avoir des formations séparées. Il y a 45% d'infirmières françaises aux Hôpitaux universitaires de

Genève: c'est bien la preuve que l'on n'a pas trop de difficultés à leur donner l'équivalence.

Il faut également poursuivre les efforts en matière de mobilité. Ce n'est pas le ministre qui me contredira, lui qui vient de faire un trajet, en étant pourtant dans le bon sens - parce que dans l'autre sens, nous l'attendrions toujours ! Il rentrait en Suisse alors qu'à cette heure-là, d'habitude, on sort de ce pays. Monsieur le ministre, vous étiez donc dans le bon sens et, malgré cela, vous avez été retardé.

En matière de santé également, tant il est vrai là aussi que ce sont les contours de notre bassin de vie qui devraient présider à l'organisation des soins, plutôt que des ukases, qu'ils viennent de Berne ou de Paris.

Il nous incombe aussi, et vous le savez bien, de préserver la sécurité et l'environnement. Il faut faire de notre agglomération franco-valdo-genevoise une agglomération modèle en matière de développement durable, qu'il s'agisse de la construction des logements, mais aussi de la rénovation du bâti, ou qu'il s'agisse des espaces verts, de la mobilité, de la mixité d'activités, de la mixité sociale et de la mixité générationnelle. L'intégration du développement durable ne doit jamais être perçue comme une contrainte supplémentaire. Elle est au contraire un atout majeur pour répondre à deux nécessités, respectivement anticiper et innover. Anticiper, car nous évoluons dans un monde, un pays, une région dans laquelle les changements deviennent chaque jour davantage la règle. Innover, car pour faire face aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques, il faut trouver de nouvelles stratégies, là où les anciennes n'ont pas fonctionné.

Quant à la sécurité, elle se développe, elle se décline dans différents domaines. Tout d'abord dans le domaine de la santé: même si aujourd'hui les systèmes de soins sont efficaces et répondent à la demande, nous devons ensemble anticiper le vieillissement démographique et maîtriser la charge des coûts de telle manière que ceux-ci ne s'accroissent pas plus vite que la capacité collective de les financer.

Il faut également, dans le domaine de la sécurité des personnes, des progrès en termes de collaboration

intercantonale et transfrontalière. Ceux-ci sont déjà conséquents. La mise en œuvre du centre de coopération policière et douanière permet de continuer une action au-delà de la frontière et contribue ainsi à lutter contre l'augmentation de la criminalité que l'on observe dans les agglomérations.

Autre enjeu de taille: comment développer davantage encore la coopération transfrontalière, et ce malgré des socles législatifs différents de part et d'autre de la frontière ? M. Dupessey a déjà brossé le paysage de l'existant. La seule chose dont tous les élus sont à l'heure actuelle conscients, c'est qu'il convient de réaliser des projets plutôt que d'inventer des institutions. Nos deux systèmes sont redoutablement complexes, mais cohérents. Le système français, avec ses échelles de l'Etat, des régions, des départements, des communautés de communes, des regroupements de communes, des cousinages de communes, et des communes, montre un empilement institutionnel auquel nous ne sommes pas habitués, et qui nous pose des problèmes. Mais le nôtre, vu de l'extérieur, n'est pas beaucoup plus simple. Quelle n'est pas la surprise des élus français lorsqu'on leur dit que telle chose, on peut la régler, et que telle autre chose, on peut également la régler. Ils demandent alors: «Mais êtes-vous sûrs que c'est encore une démocratie ?» Oui, nous sommes sûrs que c'est encore une démocratie ! La lecture institutionnelle de part et d'autre est extraordinairement différente; ce que l'on appelle un canton chez nous correspondrait peut-être à une région chez vous. Ces diverses entités sont dotées de compétences extraordinairement différentes, et donc vouloir imaginer créer un mille-feuille institutionnel supplémentaire soit en mariant deux choses qui ne peuvent se marier, soit en inventant quelque chose d'autre qu'une révolution pour créer un pays régional, nous y avons renoncé, et je crois que nous avons bien fait.

Ce qu'il convient de faire, c'est de réaliser des projets, et les outils - M. Dupessey l'a dit tout à l'heure - existent. Il y a un vieux outil, c'est le CRFG. Il s'agit tout de même d'une institution qui a été créée par les deux Etats - la Confédération helvétique et la

France. Elle délègue un certain nombre non pas de compétences, mais de lieux, de cénacles de discussions, dans lesquels la société civile et la société politique sont représentées pour une part par les communes, pour une part par des délégués parlementaires et pour une part par des conseillers d'Etat.

Il est vrai que ce CRFG a assez vite montré ses limites en termes d'opérationnalité, c'est la raison pour laquelle d'autres structures ont été ajoutées. On a parlé des groupements locaux de coopération transfrontalière, avec lesquels on gère un projet bien défini. Et l'on ambitionne bientôt un groupement européen de coopération transfrontalière où, dans un premier temps, l'Etat français ne sera probablement que là avec une voix consultative, en attendant que l'Europe autorise ou non un groupement européen de coopération dans lequel l'Etat est clairement présent. Après tout, si l'on veut avancer les affaires, Mesdames et Messieurs, la Suisse peut entrer dans l'Europe ! En attendant, contentons-nous de ce que l'on a la gentillesse de nous proposer, et avançons.

Nous devons continuer sur des projets concrets, et ces derniers ne peuvent en tout cas pas se limiter à la seule organisation du territoire et de l'espace. Dans ce territoire et dans cet espace, il faut mettre de la vie. Au fond, nous avons tous fait la campagne sur le CEVA - et nous l'avons gagnée, dieu merci; on a toujours dit que le CEVA était la colonne vertébrale de notre agglomération, et c'est vrai. Cette colonne vertébrale aura des prolongements sous forme de membres - pour qui des trams, pour qui des RER. C'est vrai aussi, mais cela restera des os. Tout cela constituera un squelette et l'on verra de plus en plus la forme, la morphologie se dessiner.

Cependant, Mesdames et Messieurs, vous comme moi, surtout à cette saison où le soleil refait son apparition, admettez tout de même que d'admirer un squelette ne revêt pas tout à fait le même plaisir que d'admirer un être dans son entier. C'est la tâche qui nous attend, et je vous remercie de votre attention.  
*(Applaudissements.)*

**M. Guy Mettan, coprésident.** Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, pour vos paroles encourageantes.

J'aimerais saluer la présence du sénateur M. Hérisson et du député de la Haute-Savoie M. Saddier, qui nous ont rejoints tout à l'heure. Je passe maintenant la parole à M. Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat vaudois chargé du département de l'économie.

**M. Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat chargé du département de l'économie du canton de Vaud.** Merci, Monsieur le président.

Monsieur le ministre,

Cher collègue Monsieur le conseiller d'Etat,

Messieurs les coprésidents des assises transfrontalières,

Mesdames et Messieurs les élus des régions, des cantons et des communes,

J'ai le plaisir de vous adresser quelques mots au nom du gouvernement vaudois et en mon nom personnel, et je suis très honoré et heureux de pouvoir participer à cette partie des assises transfrontalières.

Nous sommes un peu le petit dans l'histoire, mais un petit très important. En effet, dans un tabouret à trois pieds, essayez d'enlever le troisième pied qui est le nôtre, et vous verrez que l'équilibre est beaucoup plus difficile à conserver ! Je pense qu'il est extrêmement important en réalité que, pour l'équilibre de l'ensemble du projet, il y ait bien sûr Genève, ville et canton, mais également Vaud avec la France voisine, en contrepoids important. C'est d'ailleurs finalement un peu comme cela que notre pays, la Confédération helvétique, s'est créé, tout en subtilité et en équilibre délicat, et comme vous le remarquez il tient toujours et c'est magnifique. Notre agglomération franco-valdo-genevoise a besoin plus que jamais que nous tirions ensemble à la même corde, Mesdames et Messieurs, et je suis d'ores et déjà heureux de ce que j'ai entendu tout à l'heure, mais j'y reviendrai.

Les enjeux pour nos populations respectives en termes de transports, d'emplois et de logements sont tous intimement liés

et reliés dans ce qu'il faut définir comme l'harmonie de notre futur cadre de vie. Notre attractivité n'est plus à démontrer, puisque nous continuons à attirer des dizaines de milliers de personnes. Le canton de Vaud en est peut-être l'exemple le plus démonstratif, puisque ces trois dernières années nous avons accueilli plus de 40 000 personnes supplémentaires dans notre magnifique coin de vie. Autant vous dire qu'il faudra donc que l'on continue à parler ensemble afin d'atteindre avec vous certaines exigences en termes de qualité, de solidarité - on devra beaucoup parler de solidarité - et en termes de projets de territoire. C'est d'ailleurs, plus qu'un projet de territoire, un projet de société - et j'aimerais insister là-dessus - dans un contexte assez difficile, assez particulier, où la concurrence entre régions d'Europe, voire régions au-delà de l'Europe est extrêmement forte, comme d'autres l'ont dit tout à l'heure. Et ceci à la sortie d'une crise financière puis économique assez sévère, ce qui pourrait, on le sait, amener certains gouvernements et certaines régions à privilégier la vision à court terme, la concurrence à outrance, au-delà de la vision durable, et c'est bien «contre» cela que nous devons lutter.

Relevons toutefois des points positifs. Ce matin, j'ai été très heureux d'apprendre que les CFF prévoient à l'horizon 2012 de mettre sur pied un réseau RER entre Genève, Lausanne et Vevey. C'est très important, parce que du côté de Genève, avec la France voisine, on souhaite se rattacher aux grandes gares capables d'assurer la mobilité des personnes. Du côté de Lausanne, vous le savez, grâce à l'arrivée du métro m2, il y a un bout de fait, mais il n'en reste pas moins qu'il faut irriguer le pays profond, et c'est grâce à des RER, des trains régionaux, que nous aurons une chance d'y arriver, et l'on pourra, je l'espère, enfin dire un jour qu'il est excessivement pratique de se déplacer d'Annemasse jusqu'à Vevey sans trop de rupture au niveau des systèmes de transport.

Vous le savez, Mesdames et Messieurs, pour réussir cette gageure, pour réussir un projet de société, un projet de territoire de qualité, il faudra passer par-dessus les frontières, compte tenu des évolutions de territoire qui font que, par exemple, le

canton de Genève est quasiment un canton totalement urbain. Je n'oublie pas qu'il y a encore quelques démonstrations physiques du pays profond, mais en le comparant avec notre canton de Vaud, il faut bien admettre que son pays profond est véritablement confiné en quelque sorte sur les extérieurs. La France voisine, quant à elle, s'est développée un peu en tache d'huile, comme on dit, et donc progressivement l'habitat a envahi à peu près tous les territoires, alors que le canton de Vaud possède encore une partie de territoire où finalement l'urbanisation ne s'est que peu développée.

C'est donc vraiment le moment, Mesdames et Messieurs, que nous nous mettions d'accord pour conserver ces qualités de territoire, car nous en avons besoin, non seulement parce que les gens auront plus de loisirs demain, mais aussi parce qu'on sait que, bousculés dans ce monde de brutes - excusez-moi de l'exprimer ainsi - de par une médiatisation à outrance et une circulation de l'information à la seconde même, les gens recherchent la qualité du territoire, ils recherchent la paix; et la paix on pourra peut-être la trouver par exemple du côté de Saint-Cergue et de la France voisine à travers le Nyon - Saint-Cergue, mais aussi, chaque fois qu'on le pourra, en profitant de tous nos espaces partagés.

Vous le savez, un vieux dicton dit que «patience et longueur de temps font plus que force ni que rage» et, dans cette optique-là, il convient en premier lieu de se montrer patients, mais bien sûr pugnaces.

Tout le monde sait bien que de la parole aux actes il y a déjà un très grand pas à franchir, et notre rôle, en tant que politiciens, consiste justement à faire en sorte que ces pas s'effectuent peut-être lentement, mais sûrement et toujours dans la bonne direction.

Les réflexions nourries qui ont fleuri lors de ces assises sont le carburant essentiel de notre locomotive, et je me permets peut-être d'ores et déjà quelques propos pour qualifier ce que j'ai entendu tout à l'heure au sujet du travail des ateliers.

Le premier atelier a notamment parlé des villes. Bien entendu, aujourd'hui nos populations et nos places de travail se

concentrent souvent dans les villes; elles ont un rôle très important à assumer dans ce projet d'agglomération, et elles ne sont pas et ne seront pas oubliées à l'avenir. Pour autant, il faut immédiatement dire que le pays profond - au sujet duquel il n'y avait pas directement d'atelier - est important. C'est l'un des éléments de jugement des modes de subventionnement de la Berne fédérale sur les projets d'agglomération. Il faut rappeler également la manière dont on a assuré la liaison entre le projet d'agglomération et le pays profond, avec comme objectif bien sûr, notamment, la qualité du développement territorial. En termes d'équilibre, eh bien nous avons besoin de ce pays profond.

Concernant la gouvernance - d'autres que moi l'ont dit avec leurs mots - la difficulté c'est que nous ne manquons pas de systèmes de gouvernance dans nos pays respectifs, tous différents, tous créatifs et étonnamment tous fonctionnels - et plutôt bien, il faut le préciser. En réalité, on n'a donc pas tellement besoin d'un quatrième niveau qui aurait les mêmes compétences que les trois niveaux que l'on connaît par exemple dans notre Confédération helvétique, notamment parce qu'en plus ce quatrième niveau manquerait probablement d'un élément qui nous permet véritablement de pouvoir mettre en œuvre nos différents projets, c'est le financement.

Il s'agit donc d'être inventifs, il s'agit de mettre peut-être sur pied - et peut-être même sûrement - ce GLCT, ce groupement local de coopération transfrontalière, qui nous permettra de réussir à partager et finalement à décider pour nos pays et nos cantons respectifs. Et le canton de Vaud y est extrêmement intéressé, j'aimerais que vous le sachiez. Je souhaite d'ailleurs préciser à l'intention du ministre que ce n'est pas parce que nous partageons ce projet d'agglomération avec vous et un autre projet d'agglomération vaudo-vaudois du côté de Lausanne-Morges que nous ne sommes pas extrêmement intéressés à réussir cette partie-là du développement de notre territoire. Peut-être qu'un jour - et je le dis avec un petit sourire - il faudra savoir comment l'on peut compléter par exemple l'acronyme «CRFG», qui comporte plusieurs lettres. En effet,



comme vous l'avez remarqué, il parle de comité, de région, de France et de Genève, mais il ne parle pas beaucoup du canton de Vaud, et peut-être qu'on devra se poser la question de savoir comment rattacher un «V» au CRFG ! On verra si les événements prochains et l'organisation du CRFG, qui doit lui aussi apprendre à muter, à faire porter des dossiers et à les faire avancer, arriveront à se développer.

Voilà donc ce qui me fait penser que le dernier atelier, qui a beaucoup évoqué les nombreuses problématiques qui gravitent autour du territoire et du projet de territoire, devra apprendre à patienter. En effet, à l'évidence même nous devons travailler sur la problématique de la santé, de la formation, ainsi que sur d'autres problématiques comme celle de la culture, mais il est vrai que le plus urgent probablement, ce sont les infrastructures; on reste un peu dans le constructif lui-même, puisque c'est là que nous avons passablement de retard, mais nous devons admettre dans un contrat de société que nous sommes prêts à signer que ces points, même s'ils ne devaient démarrer qu'un peu après les premiers, ont l'absolue nécessité d'être confirmés, tant nos populations respectives - et on l'a entendu à la dernière séance du projet d'agglomération franco-valdo-genevois - et les collectivités, notamment françaises aussi, y accordent une très grande importance, ce qu'elles ont d'ailleurs raison de faire.

Un dernier mot concernant l'atelier intitulé «économie et logement». A l'évidence, ces deux thématiques sont plus qu'intimement liées, puisque nous avons la chance dans le canton de Vaud d'avoir d'ores et déjà des pôles de développement économique ainsi que des pôles de logement; c'est donc quelque chose d'extrêmement important. Je vous le disais tout à l'heure, il y a eu 40 000 habitants supplémentaires, et pourtant elles et ils ont tous trouvé à se loger dans le canton. Comment ils l'ont fait, nous n'arrivons pas à le savoir, parce qu'avec un taux de logements vacants de 0,4%, voire moins dans les zones urbaines, c'est vous dire qu'il a fallu des trésors d'imagination, mais vous voyez que finalement ces personnes ont trouvé à se loger. Toutefois, pour l'avenir, on doit bien

admettre que ce ne sera plus possible d'être ainsi véritablement sur le fil du rasoir trop longtemps.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vais arrêter là mes propos, et je me réjouis surtout du papier que l'on vient de voir circuler, où l'on entend répéter ce genre d'opération, tant il est important que finalement les élus de nos cantons respectifs se rencontrent et puissent se mettre d'accord autour de projets de société, dans un esprit bien sûr de culture réciproque mais parfois aussi un peu dans un esprit de concurrence, parce que, cela a été relevé dans les ateliers, elle existe. Et finalement j'espère que cette concurrence nous servira surtout d'émulation pour chercher à être encore meilleurs pour le bien de nos populations, et je me réjouis d'entendre M. le ministre évoquer à ce propos la vision des hautes autorités de Paris. On espère évidemment que, sur ce dossier, Paris et Berne se montrent aussi proches de nous que possible ! Merci à toutes et à tous et bonne suite ! (*Applaudissements.*)

**M. Guy Mettan, coprésident.** Merci beaucoup, Monsieur Mermoud. Je passe maintenant la parole à M. Michel Mercier, ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire de la République française.

**M. Michel Mercier, ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire de la République française.**

Merci beaucoup ! J'ai bien compris que c'était compliqué chez nous, mais chez vous ce n'est pas forcément simple ! Je vais essayer de ne pas faire trop d'erreurs de protocole.

Je vais commencer par saluer MM. les coprésidents, ainsi je couvre à la fois la Confédération helvétique et la France, ce qui n'est déjà pas mal.

Messieurs les membres des Grands Conseils des cantons de Genève et de Vaud,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Monsieur le député, cher Etienne Blanc,

Monsieur le sénateur,

Monsieur l'ambassadeur,

Monsieur le préfet,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux et je tiens d'abord à vous remercier, Monsieur Mettan, de votre invitation à venir conclure ces assises ici à Genève. Sachez que c'est pour moi un honneur car, je vais vous l'expliquer, nous attachons désormais en France beaucoup de prix à la question transfrontalière, mais c'est aussi un plaisir que de venir voir Genève, même quelques instants, bien qu'il soit assez compliqué d'y arriver ! Pour être honnête, je ne suis pas parti très tôt de Lyon, et je ne pouvais donc pas arriver très en avance ! Je vous remercie de m'avoir attendu et de me pardonner ce retard.

C'est vrai que la France n'a probablement pas assez - et pendant très longtemps - attaché de l'importance aux questions transfrontalières, mais il y a désormais chez nous un intérêt fort pour ces questions transfrontalières. Le président de la République en a fait un objectif important de son mandat, et lorsqu'avec le premier ministre il m'a nommé ministre, il y avait une mention expresse du transfrontalier dans la lettre de mission que j'ai reçue. C'était probablement la première fois qu'apparaissait lors de la nomination d'un ministre le fait qu'il doit s'occuper du transfrontalier, que c'est un véritable atout pour notre pays et que l'on ne peut pas rester en dehors du développement de ces territoires transfrontaliers, qui deviennent de plus en plus des territoires extrêmement vivants, vigoureux et prospères. Ils ont des problèmes, bien sûr, mais ce sont des pôles importants de développement. On ne peut donc pas rester en dehors du développement de ce phénomène transfrontalier.

Je veux ainsi vous dire d'abord que, pour la France, le fait transfrontalier a désormais une importance à la fois humaine, bien entendu, parce que c'est le plus important, mais également politique et économique tout à fait grande, et le gouvernement s'y emploie, entre dans ce système pour deux raisons. En premier lieu parce que, sur le plan humain, cela compte beaucoup pour nous: plus de 300 000 personnes sont

concernées. Et deuxièmement, ces territoires, parce qu'ils sont à la limite de deux Etats, de deux systèmes historiques, culturels et économiques, ne sont plus des régions où l'on se regarde en chiens de faïence, mais des territoires où, grâce aux différences qui sont les nôtres, il peut y avoir justement un développement nouveau et fort. Et c'est de cela que la France prend parfaitement conscience, de même que nous prenons conscience de nos manques dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle le premier ministre a nommé une mission parlementaire qui a été confiée à M. Etienne Blanc, ici présent, votre voisin et votre partenaire, à Mme Fabienne Keller, sénatrice et élue de Strasbourg, et à une parlementaire européenne, Mme Marie-Thérèse Sanchez Schmid, députée de la région de Perpignan, de la Haute Cerdagne. Ce sont donc trois origines géographiques différentes, et ces parlementaires sont chargés de nous faire un travail à la fois de réflexion mais aussi de propositions et, je dois le dire, ce travail a été effectué. Il sera bientôt achevé, dans quelques semaines, mais je pense qu'Etienne pourra en parler mieux que moi. Je peux toutefois dire que la tâche accomplie est déjà considérable et que j'attends ce rapport final avec confiance.

Le rapport d'étape esquissait d'ores et déjà 12 propositions qui sont à la fois des propositions pour développer la compétitivité économique des entreprises, pour la vie quotidienne des populations et aussi en matière de gouvernance pour le pilotage de cette politique, mais je dirai quelques mots sur ce sujet un peu plus tard.

Naturellement, ces propositions feront dans notre pays l'objet de discussions et d'échanges sous l'égide du premier ministre, qui devrait réunir dans le courant de l'année ce que l'on appelle chez nous un «comité interministériel d'aménagement du territoire», un CIADT, pour arrêter les décisions relatives au fait transfrontalier.

Nous devons ainsi valider et approfondir certains dispositifs, je pense notamment aux mesures destinées à rééquilibrer les différentiels fiscaux et sociaux; le champ est vaste, c'est un sujet difficile, et la mise en œuvre de «zones à caractère

spécial» pour le développement des entreprises demandera encore de larges concertations de notre côté, mais je sais l'importance que cela peut avoir ici et peut-être un peu plus au nord entre la France et la Suisse vers Bâle-Mulhouse.

Il nous faudra également mettre en œuvre des dispositifs innovants, car les solutions et les schémas d'organisation devront être adaptés aux situations spécifiques de chaque frontière. C'est tout le sens du travail interministériel qu'anime actuellement la DATAR - la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale. J'aimerais dire que ce qui est très nouveau pour nous, Français - vous y êtes probablement mieux habitués que nous - c'est l'idée qu'il n'y a pas de solution uniforme pour tous les territoires, mais cette idée progresse chez nous assez vite. Et quand on connaît la culture française, c'est bien sûr un changement profond, mais nous sommes prêts - je vous l'indique clairement - à dire: «Eh bien, écoutez, le jardin à la française, c'est sûrement ce qu'il y a de plus beau au monde, mais il peut y avoir des solutions qui tiennent compte des réalités de chaque territoire.» C'est le sens profond du projet de loi qui est en cours de discussion au parlement sur l'organisation des territoires en France et des collectivités locales. C'est quelque chose d'extrêmement nouveau, qui revient sur plusieurs siècles de centralisation, où la république une et indivisible signifiait qu'il était midi partout à la même heure, alors que la réalité est tout autre et qu'il faut qu'on soit capable de faire entrer dans nos habitudes culturelles et politiques - mais dans nos habitudes culturelles, c'est encore plus dur que dans nos habitudes politiques - le fait qu'il y a forcément des différences, que toutes les solutions ne sont pas bonnes partout et qu'il faut adapter les solutions à la réalité du terrain. C'est dans ce cadre-là qu'il y a maintenant deux jours, je crois, ou une nuit... En effet, c'est l'une des particularités du parlement français: je ne sais pas comment cela fonctionne en Suisse mais, chez nous, il s'agit surtout d'un travail de nuit. Nous commençons le matin, bien sûr, puis on s'arrête, mais la nuit cela peut durer très longtemps: on commence à 21h et l'on

finit vers 3h du matin. Nous l'avons fait quatre fois cette semaine, en tous les cas je l'ai fait quatre fois avec les deux députés qui sont là, et je vais recommencer avec le sénateur le 28 juin sur le même texte. Il faut donc qu'il se prépare et on va lui dire qu'il y a une mesure au moins sur laquelle il ne faut pas revenir, c'est celle que, à la demande d'Etienne et de Martial, nous avons pu faire voter et qui vise à mieux organiser nos territoires de notre côté, nos territoires transfrontaliers; c'est ce que l'on appelle chez nous la création d'un «pôle métropolitain» dans nos territoires frontaliers, avec un statut tout à fait dérogatoire par rapport à celui que l'on mettait en place pour l'ensemble du territoire.

Alors si je regarde la carte... (*L'orateur désigne la carte de l'agglomération franco-valdo-genevoise, sur laquelle les membres de l'ARC syndicat mixte sont représentés en bleu.*) ...on doit commencer probablement des Collines du Léman, jusqu'aux communautés du Pays de Gex. Eh bien, si toute cette partie bleue, tous les habitants, tous les élus... Je ne sais pas de quoi il s'agit, mais il y a une tache là au milieu, dans la Communauté de communes du Pays de Gex. On pourra régler cela, et puis... (*L'orateur est interpellé.*) Oui, c'est ce que je viens de dire ! On pourra aussi régler la question de cette tache, c'est M. le préfet qui s'en occupera ! On lui a d'ailleurs fixé une date, donc il n'y aura que du bleu, et tout ira bien ! Et si ces communes le veulent, eh bien elles constitueront un pôle métropolitain transfrontalier, qui pourra naturellement travailler avec la République et canton de Genève, le canton de Vaud et le district de Nyon, et cela nous donnera probablement un peu plus de lisibilité et de facilité pour travailler.

Naturellement, ça c'est de la gouvernance. Mais je partage tout à fait le sentiment des conseillers d'Etat qui se sont exprimés avant moi et qui ont dit très clairement qu'il fallait, en matière transfrontalière, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres domaines, être extrêmement attentifs à construire des projets plutôt que des systèmes, parce que des systèmes, on pourra en faire autant que l'on voudra - avant d'être élu, j'étais universitaire - cela peut faire l'objet de beaucoup de droits

constitutionnels dans les facultés de droit, cela marche toujours, mais il faut d'abord penser à ce qui fait la réalité transfrontalière. Et la réalité transfrontalière, ce sont les habitants, ce sont les hommes et les femmes qui vivent sur ce territoire, et c'est pour eux qu'il faut construire des projets. Vous les avez énumérés, et j'aimerais les reprendre.

D'abord, lorsqu'on regarde votre agglomération franco-valdo-genevoise, on s'aperçoit que c'est une agglomération extrêmement dynamique sur le plan démographique. Le conseiller d'Etat du canton de Vaud nous a expliqué que c'était plus dynamique dans le canton de Vaud qu'à Genève, si j'ai bien compris... (*Exclamations.*) ...mais cela doit être une histoire locale, on ne va donc pas s'en mêler ! Toutefois, j'ai vu que c'était dynamique du côté français également, que cela bougeait très vite et qu'il y avait un grand nombre d'habitants...

Pour moi qui suis lyonnais par exemple - ou rhodanien - c'est le deuxième pôle de cette agglomération que l'on regarde, il n'y en a pas d'autre, et il faut qu'on en ait pleinement conscience. Il s'agit d'un ensemble particulier, spécial, mais c'est forcément le deuxième pôle, et quand on y réfléchit, eh bien c'est là que va se jouer, pour nous Français, une part importante du développement de notre région, du sud-est et de Rhône-Alpes.

Et l'on sait bien par exemple tous les partenariats qui doivent se nouer sur le plan aéroportuaire, par exemple, entre l'aéroport de Lyon et celui de Genève, c'est évident, mais dans beaucoup d'autres domaines également, et pour les populations qui sont ici, vous avez cité les RER de la gare de Genève jusqu'à la gare d'Annemasse. Je salue du reste le maire et le président de la Communauté d'agglomération d'Annemasse.

Ce CEVA est un projet essentiel; peut-être pourra-t-il aller plus loin un jour, mais développer ainsi de véritables services publics communs transfrontaliers est quelque chose d'essentiel. Sur le plan du transport, sur le plan de la santé, sur le plan du logement et sur le plan de la formation, vous avez là des secteurs où vous devez et vous pouvez travailler ensemble et bâtir des solutions appropriées à votre territoire.

Moi je ne peux qu'encourager les collectivités locales françaises à collaborer avec leurs homologues situées de l'autre côté de la frontière et à organiser cette agglomération, parce que le pire, pour tout le monde, c'est que les choses se fassent sans organisation. En effet, les gens sont là, et il faudra bien qu'ils trouvent un logement, qu'ils trouvent un certain nombre de services de base dont ils ont besoin, alors soit on organise, soit cela se fait sans nous. Et l'on peut espérer que lorsqu'on organise, cela se passe mieux, et c'est à vous de le faire. En tous les cas, je vous le dis très clairement, je considère que le rôle du gouvernement français, comme celui du gouvernement helvétique, consiste à vous donner des outils et des moyens et, à partir de là, c'est à vous de construire. Et la constitution prochaine d'un groupement local de coopération transfrontalière facilitera naturellement les échanges et la gouvernance sur ce territoire.

Je ne voudrais pas aller plus loin dans les projets concrets, parce que c'est à vous de les imaginer et de les construire, et à nous de vous aider, et si jamais j'en donnais la liste, vous pourriez penser - ou peut-être nos partenaires suisses pourraient-ils penser - que je suis là pour donner la liste du travail à faire pour les élus locaux français. Or c'est faux. C'est faux parce que nous avons beaucoup changé aussi, et nous avons inscrit dans notre constitution que l'on vivait dans une république décentralisée. Et je crois que, pour nous Français, le développement de la coopération transfrontalière est aussi une occasion sans pareil de donner un sens profond à ce principe inscrit désormais dans notre constitution: la république est une république décentralisée. Alors je veux dire ceci aux élus français qui sont présents, mais aussi à leurs homologues suisses: à dire vrai, vous n'avez pas d'excuse ! Si ça ne marche pas, c'est à vous de faire marcher ! Et si cela fonctionne, on pourra dire avec M. le préfet que c'est un peu grâce à nous ! Merci de m'avoir écouté et bon travail ! (*Applaudissements.*)

**M. Guy Mettan, coprésident.** Merci beaucoup, Monsieur le ministre, pour ces propos qui nous ont appris beaucoup de



choses. Je crois que l'un des effets de ces assises, c'est que l'on a pu constater nos connaissances du dossier, mais aussi nos lacunes de part et d'autre de la frontière. En effet, on n'est pas toujours au courant, même si l'on s'intéresse aux affaires et à la cause régionales, de tous les projets qui sont en cours, et c'est naturellement l'un des buts de ces assises que d'améliorer cette connaissance réciproque.

Mesdames et Messieurs, nous arrivons au terme de ces assises. En guise de conclusion, je voudrais donner la parole à nos coprésidents, en l'occurrence à MM. Chappuis et Blanc - après quoi je m'exprimerai à mon tour - afin qu'ils nous présentent une petite conclusion mais aussi qu'ils commentent cette déclaration finale à laquelle nous avons réfléchi auparavant et qui fait la synthèse de nos travaux du jour.

La parole est donc à M. Chappuis.

**M. Laurent Chappuis, coprésident.** Merci, cher coprésident. Mesdames et Messieurs, je voudrais reprendre la parole et vous parler un peu en tant que représentant du pays profond. J'ai entendu le conseiller d'Etat vaudois parler de l'homme du pays profond que je suis, et cet homme est interpellé par l'avenir du pays profond justement. C'est très interpellant, mais j'ai pu aujourd'hui, de par cette rencontre avec vous et avec des gens qui sont confrontés à des problèmes tout autres que les nôtres, m'imbiber de tous vos soucis - les soucis d'agglomération, les soucis de devenir d'une région - et j'ai pu acquérir la certitude que la première chose qui est importante dans ce cadre-là, c'est déjà de se rencontrer, de se parler, d'établir et d'identifier ensemble les problèmes éventuels qui se posent à nous.

La participation d'aujourd'hui à ces différents ateliers a été pour moi une chance énorme car c'est peut-être quelque chose que je connais un peu moins: identifier les problématiques d'une agglomération, avec les problèmes de transport que cela pose, et les problèmes économiques qui y sont liés. Alors je dois dire que je suis très heureux d'avoir participé à ces assises; je suis

sûr que c'est une richesse qui nous appartient à tous et qu'il est de notre devoir de faire fructifier.

Je pense que nous avons aujourd'hui jeté les bases essentielles et nécessaires pour des collaborations futures. J'en suis très heureux, et je souhaite que ces démarches continuent par la suite. Le président que je suis fera place à un autre président ou à une autre présidente, mais je suivrai avec beaucoup d'intérêt le déroulement de vos rencontres futures. Je vous remercie beaucoup de m'avoir invité. (*Applaudissements.*)

**M. Guy Mettan, coprésident.** Merci, Monsieur Chappuis. C'est maintenant au tour de M. Blanc de prendre la parole.

**M. Etienne Blanc, coprésident.** Nous avons été heureux, Monsieur le ministre, de vous entendre sur tous ces sujets que vous connaissez parfaitement bien. Il est maintenant l'heure de conclure, et je voudrais d'abord dire que ce qui a été frappant dans les différents ateliers auxquels nous avons participé - et pendant quelques instants nous avons pu écouter les observations des uns et des autres - c'est que dans les faits, cette agglomération existe, et ces faits ne sont contestés par personne. D'ailleurs, ceux qui voudraient les contester devraient monter au sommet du Salève ou au col de la Faucille et voir géographiquement comment cette région s'organise aujourd'hui et comment l'urbanisme a débordé de la frontière politique et géographique que nous avons héritée de l'histoire. Le deuxième constat, c'est qu'il existe aujourd'hui très majoritairement une volonté de construire cette agglomération, de ne pas subir les faits, mais d'essayer d'anticiper ou d'accompagner sa construction. Le sentiment que nous avons, c'est que cette agglomération se met en œuvre parfois malgré nous, parfois contre nous, et que les politiques, les responsables, les associations ne l'accompagnent pas suffisamment. Mais dans le fond, elle n'est pas contestée. Le troisième constat, ce sont les réalisations concrètes que nous avons mises en œuvre au fil du temps, et dieu sait si elles sont nombreuses: c'est un GLCT pour organiser les transports,

c'est un GLCT pour creuser une canalisation sous la colline de Chouilly, afin que la moitié des habitants du Pays de Gex voient leurs eaux usées épurées à Genève et afin de régler des problèmes essentiels de qualité des eaux de la rivière de l'Allondon ou des rivières de Lyon et envoyer à Genève des eaux de qualité. Les échanges culturels qui se sont tissés au fil du temps ne sont pas non plus contestés.

Face à cela, Monsieur le ministre, nous avons aujourd'hui un problème institutionnel. Comment maintenant gérer tout cela ? On assiste à une effervescence des idées et des projets: créer un parlement transfrontalier, créer une collectivité transfrontalière. Nous le savons bien aujourd'hui, nos droits respectifs rendent cela impossible ou prématuré. En revanche, cela n'interdit pas les évolutions, et je voudrais saluer deux évolutions côté français très importantes auxquelles vous avez fait référence.

La mise en œuvre de ces pôles métropolitains, ce n'est pas anodin pour la région. Concernant la carte sur laquelle tout à l'heure M. le ministre pointait le doigt, je voudrais simplement signaler que cette petite tache blanche, c'est une commune gessienne du nom de Vesancy, qui compte aujourd'hui 450 habitants mais qui ne veut pas rentrer dans la communauté de communes.

Si vous remontez dans l'histoire de notre littérature, et pour celles et ceux qui n'aiment pas Chateaubriand et qui se contentent d'Uderzo et de Goscinny, et connaissent Astérix, il existe au bout de la presqu'île du Finistère un petit village gaulois qui a résisté longtemps; eh bien, près de chez vous, vous avez une toute petite tache blanche qui résiste encore.

Pour le surplus, ce pôle métropolitain, cette grande couleur bleue qui entoure Genève - je n'ai pas dit qui «encercle» parce que cela voudrait dire bien autre chose et aurait d'autres significations - comporte aujourd'hui 350 000 habitants. Et cette métropole française qui s'agglomère aujourd'hui à Genève, c'est la troisième métropole de la région Rhône-Alpes en nombre d'habitants après Lyon et Grenoble. Le fait qu'on lui reconnaisse un statut, c'est une évolution considérable pour

notre région. Je ne sais pas si depuis Paris ou d'autres régions françaises c'est aussi ressenti mais, Monsieur le ministre, je voulais vous remercier aujourd'hui d'avoir tenu bon contre celles et ceux qui disaient que ce n'était pas utile, que c'était une exception. Il faut savoir parfois faire exception pour le bien-être des populations.

Le deuxième élément, ce sont les travaux que nous menons sous l'œil vigilant de votre ministère et de vos collaborateurs avec mes collègues parlementaires. Nous avons deux idées qui sont importantes: la première, ce sont ces zones à statut spécial qui permettraient de rééquilibrer l'activité économique de part et d'autre de la frontière. Mais il en existe aussi une autre qui est importante: elle consisterait à imposer à nos administrations qui réalisent des schémas dans le domaine du social, de la santé, de l'eau ou de l'assainissement d'inclure la question frontalière quand ces schémas concernent nos frontières. En effet, aujourd'hui, nous arrêtons ces schémas à la frontière politique; quand nous décidons de construire des hôpitaux, nous prenons en compte la partie française et non pas la partie qui se trouve de l'autre côté de la frontière. C'est une erreur! Quand nous faisons des schémas de l'eau, nous prenons en compte la partie française et les impluviums côté français, mais pas suffisamment la partie frontalière. Lorsque nous portons des programmes culturels, même autour de Voltaire, un personnage éminemment transfrontalier et européen, nous nous arrêtons encore trop souvent, dans nos programmes et dans nos projets, à nos frontières. Nous proposons désormais que l'on passe ces frontières. Alors maintenant il faut parler de gouvernance: nos droits sont difficilement compatibles, ils sont parfois opposés sur un certain nombre de points mais, les travaux l'ont démontré, l'Europe nous aide à régler ces problèmes. Les GECT, les GLCT sont des réponses européennes appropriées. Mieux les utiliser dans notre région pourrait sans doute nous permettre d'apporter des réponses.

Je voudrais terminer en saluant mes deux collègues coprésidents de cette réunion particulièrement constructive et

intéressante, MM. Guy Mettan et Laurent Chappuis. Vous savez, lorsque les hommes et les femmes se parlent et parlent de sujets sérieux, échangent de manière très loyale entre eux, même si parfois les sujets sont insurmontables, on s'aperçoit que la volonté lève les difficultés et les incompréhensions, et permet d'apporter des réponses. Je suis persuadé que cette réunion fut utile. La déclaration finale l'est aussi, car elle nous permettra de nous retrouver et de continuer ensemble, avec un cheminement qui parfois paraît un peu long, un peu erratique et un peu chaotique, à construire cette région qui est la nôtre, de quelque côté de la frontière que nous puissions habiter. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

**M. Guy Mettan, coprésident.** Merci, Monsieur Blanc.

Vous l'avez tous compris, nous arrivons au terme de cette rencontre. J'aimerais remercier tous les participants, nos trois orateurs invités - M. le ministre et MM. les conseillers d'Etat - les présidents des ateliers qui ont travaillé et nous ont fait rapport tout à l'heure, puis vous remercier vous toutes et vous tous, qui avez pris la peine de consacrer tout un vendredi après-midi à une question qui est importante, on l'a vu, mais qui est assez ardue et pas toujours évidente. Elle est un peu en dehors de nos préoccupations quotidiennes, parce que nous avons plus tendance à vivre comme élus dans notre circonscription et qu'il est parfois difficile de s'intéresser à ce qui se passe de l'autre côté de la frontière, que ce soit le canton de Vaud ou, pour nous Genevois, la France voisine. Ce n'est pas là que se trouvent nos électeurs non plus, donc il faut faire un effort pour que l'on se parle.

J'aimerais aussi ajouter que l'un des buts de ces assises transfrontalières était au fond de faire remonter les problèmes de la région au niveau politique, afin que nous autres élus, quelles que soient nos sensibilités politiques et nos visions sur l'avenir, nous puissions échanger et si possible trouver des solutions communes à ces problèmes.

Je voudrais enfin signaler que cette rencontre d'aujourd'hui, aussi modeste qu'elle ait été, revêt quand même un petit aspect

historique: c'est la première fois que les Grands Conseils des cantons de Vaud et de Genève siègent ensemble, il faut quand même le dire ! On a failli fusionner il y a quelques années, mais c'est la première fois que l'on organise une séance conjointe de nos Grands Conseils.

C'est la première fois que nos Grands Conseils siègent non seulement ensemble, mais aussi avec les élus français de la France voisine. C'est quand même une première qu'il fallait mentionner !

J'aimerais aussi dire, pour nous Genevois qui célébrons chaque année l'Escalade, qu'il faut peut-être maintenant donner un nouveau sens à cette Escalade. Peut-être est-ce la fin du conflit avec la Savoie ! J'aimerais dire à nos amis savoyards qu'ils n'ont plus besoin de prendre d'échelle pour venir chez nous, et aux citoyennes et citoyens genevois qu'ils n'ont plus besoin de cuire des marmites de légumes pour les renverser chaque année sur nos amis savoyards ! Voilà, grâce à ces assises, nous allons pouvoir donner à notre fête nationale ici, à savoir l'Escalade, une nouvelle signification.

Pour conclure ces assises, nous vous proposons, les deux coprésidents et moi-même, d'adopter cette déclaration finale, qui ne vise pas à réinventer la roue, on l'a dit, ni à rajouter des couches au mille-feuille, mais simplement à pouvoir aller de l'avant, à pérenniser un peu nos travaux, afin que nous puissions, sur une base quand même commune, nous rencontrer et organiser des réunions futures pour préparer les prochaines assises et peut-être cette fois descendre labourer plus profondément, comme dirait M. Chappuis, lui qui est agriculteur, le sol de nos territoires et de nos sociétés respectives.

Si vous le voulez bien, nous allons maintenant adopter par acclamation cette déclaration finale des Premières assises transfrontalières. (*Applaudissements.*)

**La déclaration finale est adoptée par acclamation.**

Je vous adresse à nouveau mes remerciements et vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée !  
*(Applaudissements.)*

Je remercie encore M. Mercier d'avoir fait le trajet depuis Lyon et lui souhaite un bon retour. Et pour toutes celles et tous ceux d'entre vous qui peuvent rester tout à l'heure au dîner avec les internationaux, je vous donne rendez-vous au Musée de l'Ariana à partir de 19h.

\* \* \*



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Présidence du Grand Conseil

ANNEXE I

## Déclaration finale des Premières assises transfrontalières

Nous, élus et participants aux Premières assises transfrontalières franco-valdo-genevoises,  
considérant :


- que l'agglomération franco-valdo-genevoise, en construction, entre dans un processus d'intégration régionale accéléré ;
- que la mise en place du projet d'agglomération et l'intégration régionale requièrent des instruments de gouvernance à la fois démocratiques et efficaces ;
- que les élus de la région franco-valdo-genevoise doivent être associés à sa construction et à sa gouvernance,

avons décidé ce qui suit :

- le principe d'une rencontre régulière entre élus de la région franco-valdo-genevoise doit être pérennisé ;
- une session plénière des assises transfrontalières aura lieu en principe une fois par année ;
- une *Commission transfrontalière* est créée, avec mandat de préparer les sessions plénières des assises transfrontalières et d'examiner tous les problèmes relatifs au projet d'agglomération franco-valdo-genevois, aux groupements locaux de coopération transfrontalière (GLCT) et aux relations transfrontalières ;
- la Commission transfrontalière est composée de 32 membres, soit 16 représentants français, 12 députés au Grand Conseil de la République et canton de Genève et 4 élus du canton de Vaud. L'Association des communes genevoises délègue un représentant avec voix consultative. Ces personnes sont désignées selon les règles et les procédures applicables à chaque entité représentée ;
- la Commission transfrontalière se réunira au minimum deux fois par année ;
- la Commission transfrontalière assurera la coordination avec le Comité régional franco-genevois (CRFG) afin de définir la nature des relations avec cet organisme et sa fonction ;
- à titre transitoire, le Grand Conseil de la République et canton de Genève organisera la prochaine session plénière des assises transfrontalières, une organisation et une présidence tournantes étant ensuite instituées.

Ainsi adoptée à Genève, le 4 juin 2010, par les élus et participants aux Premières assises transfrontalières franco-valdo-genevoises.

  
Guy Mettan  
Président du Grand Conseil  
Genève

  
Etienne Blanc  
Député de l'Ain  
Président du syndicat mixte de l'ARC  
France

  
Laurent Chappuis  
Président du Grand Conseil  
Vaud





**Premières assises transfrontalières franco-valdo-genevoises - vendredi 4 juin 2010**  
**CICG Genève**  
**Liste des inscrits**

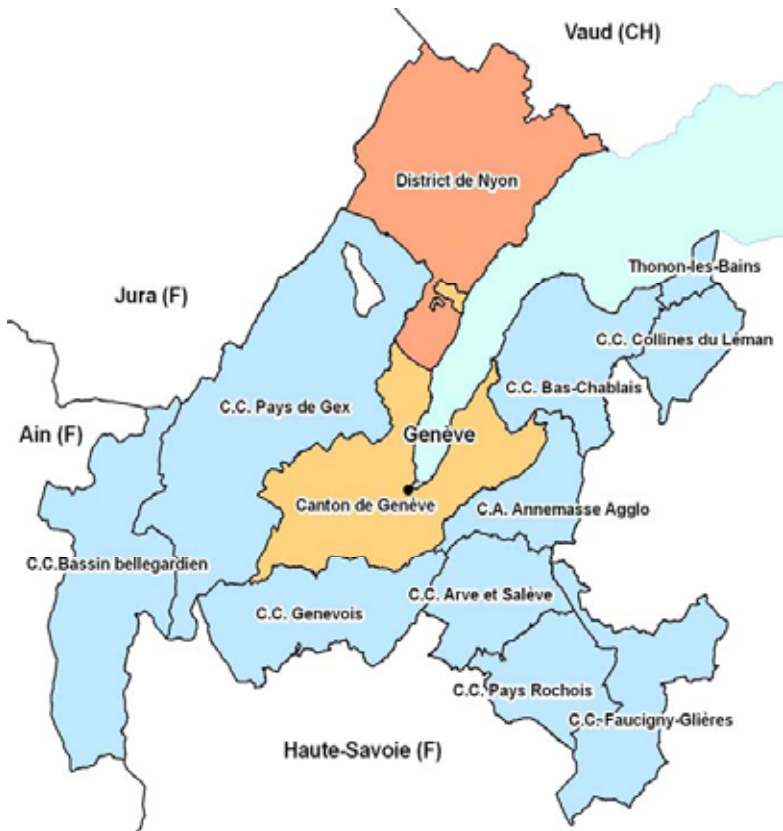
NOM	PRENOM	TITRE	ATELIERS			
			1	2	3	4
ALDAG	Eric	Photographe FAO				
AOUDA	Mehdi	Chef de service Réseau d'Enseignement Prioritaire DIP - Genève				
von ARX-VERNON	Anne-Marie	Députée - Genève	1			
AUBERT	Claude	Député - Genève				1
AUDRIA	Raphaël	Secrétaire scientifique : Atelier 4 Secrétariat général du Grand Conseil				X
BARANZINI	Roberto	Constituant - Genève		1		
BARAZZONE	Guillaume	Député - Genève		1		
BARDE	Antoine	Député - Genève			1	
BARRILLIER	Gabriel	Député - Genève		1		
BASAGUREN	Frédéric	Consul général de France à Genève			1	
BAUD	Catherine	2e Vice-présidente du Grand Conseil - Genève		1		
BAUDE	Frédéric	Assistant parlementaire de M. Blanc				
BAVAREL	Christian	Député - Genève		1		
BEDAT	Stéphanie	Secrétaire de la commission thématique des affaires extérieures - Vaud				
BENE	Jacques	Député - Genève			1	
BERTINAT	Eric	Bureau du Grand Conseil - Genève	1			
BERTSCHY	Antoine	Député - Genève				1
BESSAT	Frédéric	Chef du projet d'agglomération - France			1	
BEZAGUET	Janine	Constituante - Genève				1
BILLET	Nicole	Conseillère régionale Rhône-Alpes				1
BLANC	Etienne	Député de l'Ain Président du Syndicat Mixte de l'ARC Co-Président Assises	1			
BOCH	Jocelyne	Conseillère générale de l'Ain Membre du CRFG				
BOLAY	Loly	Députée - Genève	1			
BORREL	Robert	Vice-président de l'ARC Président d'Annemasse Agglo Membre du CRFG	1			
BRACHET	Yvette	Conseillère régionale Rhône-Alpes			1	
BROGGINI	Roberto	Député - Genève		1		
BUCHE	Irène	Députée - Genève			1	
CAPELLI	Jean-Pierre	Conseiller à l'Assemblée des Français de l'Etranger				1
CARINI	Ingrid	Service aménagement de la Communauté de Communes du Bas-Chablais			1	
CARRARD	Prunella	Députée - Genève				1
CERUTTI	Thierry	Député - Genève			1	
CHAPPUIS	Laurent	Président du Grand Conseil - Vaud Co-Président Assises				
CHARDON	Evelyne	Service des relations transfrontalières du Conseil général de la Haute-Savoie	1			

NOM	PRENOM	TITRE	ATELIERS			
			1	2	3	4
CHATELAIN	Frédérique	Responsable de l'Espace Rhône-Alpes de la Roche				
CHATELAIN	Elisabeth	Bureau du Grand Conseil - Genève				Présidente
CHEVALLEY	Christine	Députée - Vaud				1
CHOPARD	Jean-Luc	Chef du protocole - Genève				
CLEV	Hans-Günther	Directeur général de la Mission opérationnelle transfrontalière	Expert			
COMET	Claude	Conseillère régionale Rhône-Alpes	1			
COMMUNOD	Noël	Conseiller régional Rhône-Alpes		1		
CONNE	Pierre	Député - Genève			1	
CONSTANT	Jean-Luc	Secrétaire scientifique : Atelier 2 Secrétariat général du Grand Conseil		X		
CONSTANTIN	Myriam	Conseillère de M. Blanc				
CONTAT HICKEL	Marguerite	Co-présidente de l'Assemblée constituante - Genève	1			
DAFFLON	Mélanie	Stagiaire au service des affaires extérieures DARES - Genève				
DAL BUSCO	Serge	Député - Genève	1			
DANDRES	Christian	Député - Genève			1	
D'ANGLEMONT DE TASSIGNY	Marie-Françoise	Conseiller à l'Assemblée des Français de l'Etranger		1		
DE COCK	Guillaume	Directeur de cabinet de M. Blanc				
DE MONTMOLLIN	Simone	Constituante - Genève				1
DELALOYE	Fabien	Député - Genève				1
DENEYS	Roger	Député - Genève			1	
DIND	Claudine	Députée - Vaud				1
DUFOUR	Claude-Eric	Député - Vaud				1
DUPESSÉY	Christian	Conseiller régional Rhône-Alpes Maire d'Annemasse Vice-président d'Annemasse Agglo		Président		
DUPPERAY	Elsa	Journaliste - One FM				
DUVINAGE	Frédéric	Directeur de l'Eurodistrict Trinational de Bâle			1	
EGGLY	Jacques-Simon	Co-président de l'Assemblée constituante - Genève	1			
EMERY-TORRACINTA	Anne	Députée - Genève			1	
ENGELBERTS	Marie-Thérèse	Députée - Genève Constituante - Genève	1			
EPALLE	Alexandre	Secrétaire adjoint - DARES Genève				
FAVEZ	Jean-Michel	Député - Vaud			1	
FAZIO	Jean-Louis	Député - Genève				1
FLAMAND	Emilie	Députée - Genève	1			
FLOREY	Stéphane	Député - Genève	1			
FÖLLMI	Marco	Constituant - Genève	1			
FORSTER CARBONNIER	Sophie	Députée - Genève				1
FORTE	Fabiano	Député - Genève			1	
FREYMOND CANTONE	Fabienne	Députée - Vaud		1		
GANDER	Florian	Député - Genève			1	
GAUD	Bernard	Vice-président de l'ARC Président de la Communauté de Communes du Genevois Maire de Chevrier Membre du CRFG			1	

NOM	PRENOM	TITRE	ATELIERS			
			1	2	3	4
GAUTIER	Renaud	Vice-président du Grand Conseil - Genève			Président	
GENECAND	Benoît	Constituant - Genève			1	
GIRARDET	Jean-François	Député - Genève				1
GOLAY	Roger	Député - Genève		1		
GRAINDORGE	Thierry	Photographe				
GUINCHARD	Jean-Marc	Constituant - Genève		1		
HALDEMANN	François	Député - Genève				1
HARTMANN	Esther	Députée - Genève				1
HENTSCH	Bénédict	Constituant - Genève			1	
HERISSON	Pierre	Sénateur de la Haute-Savoie Vice-président du Conseil général de la Haute-Savoie				
HOHL	Frédéric	Député - Genève		1		
HUBER	Nicolas	Secrétaire scientifique : Atelier 1 Secrétariat général du Grand Conseil	X			
HUTTER	Maria Anna	Sautier du Grand Conseil - Genève				
IVANOV	Christo	Député - Genève			1	
JEANNERET	Claude	Député - Genève		1		
JOLIAT	Françoise	Association des communes genevoises				1
JOURNALISTE		France Bleue				
JOURNALISTE		Le Progrès				
JOURNALISTE		Le Messager				
KOELLIKER	Laurent	Directeur adjoint Secrétariat général du Grand Conseil				
KUFFER-GALLAND	Catherine	Constituante - Genève	1			
LACROIX	Gaston	Conseiller général de la Haute-Savoie Maire de Publier				
LADOR	Yves	Constituant - Genève		1		
LAGANA	Carmelo	Association des communes genevoises Adjoint de direction	1			
LAURENS-BERNARD	Olivier	Sous-préfet de Gex	1			
LEFORT	François	Député - Genève	1			
LEHNER	Ulrich	Ambassadeur de Suisse en France et en Principauté de Monaco	1			
LEVRAT	Nicolas	Directeur de l'Institut européen de l'Université Genève		Expert		
LEYVRAZ	Eric	Député - Genève				1
LORÉTAN	Raymond	Constituant - Genève	1			
LUSSI	Patrick	Député - Genève	1			
MAHRER	Anne	Députée - Genève		1		
MANGILLI	Fabien	Secrétaire scientifique Secrétariat général du Grand Conseil				
MAZUIR	Rachel	Sénateur de l'Ain Président du Conseil général de l'Ain Membre du CRFG	1			
MEISSNER	Christina	Députée - Genève				1
MERCIER	Jacques	Conseiller régional Rhône-Alpes			1	
MERCIER	Michel	Ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire				
MERMOUD	Jean-Claude	Conseiller d'Etat Chef du département de l'économie, Vaud Membre du CRFG				
MERMOUD	Jean-Marc	Président de l'Association des communes genevoises	1			
METTAN	Guy	Président du Grand Conseil - Genève Co-Président Assises				

NOM	PRENOM	TITRE	ATELIERS			
			1	2	3	4
MEYLAN	François	Maire de Ferney-Voltaire				1
MOREL	Philippe	Député - Genève			1	
MOYARD	Marie Salima	Députée - Genève				1
MUGNIER	François	Vice-président du Conseil général de la Haute-Savoie				1
MUNAFÒ	Sebastien	Attaché de recherche à l'Observatoire universitaire de la Mobilité Université Genève				Expert assistant
NEURY	Jean	Vice-président de l'ARC Président de la Communauté de Communes du Bas-Chablais Maire de Veigy Membre du CRFG			1	
NORER	Olivier	Député - Genève				1
OLIVIERO	Pierre	Conseiller à l'Assemblée des Français de l'Etranger	1			
PAOLI	Gérard	Conseiller général de l'Ain Maire de Gex Membre du CRFG	1			
PÉHAUT	Gérard	Sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois				
PELLEVAT	Cyril	Membre de l'ARC Maire d'Arthaz	1			
PEREZ	Amadeo	Ambassadeur - Mission Suisse		1		
PERNOD BEAUDON	Stéphanie	Conseillère régionale Rhône-Alpes				1
PERREGAUX	Christiane	Co-présidente de l'Assemblée constituante - Genève				1
PERTUSIO	Mario-Charles	Député - Vaud			1	
PETIT	Régis	Vice-président de l'ARC			1	
PINI	Giuseppe	Directeur de l'Observatoire universitaire de la Mobilité Université Genève				Expert
PIRAT	Alain	Directeur du service des affaires extérieures - Genève				
PISTIS	Sandro	Député - Genève			1	
PONCET	Gabriel	Député - Vaud			1	
PRIGIONI	Mina-Claire	Secrétaire scientifique : Atelier 3 Secrétariat général du Grand Conseil			X	
PROGIN	Emilie	Service des relations transfrontalières du Conseil général de la Haute-Savoie				1
PYTHON	André	Député - Genève			1	
RAPIN	Olivier	Secrétaire général du Grand Conseil - Vaud				
RAPPAZ	Henry	Député - Genève	1			
RICARD	Pierre	Conseiller en charge des politiques contractuelles Ministère de l'Espace rural et de l'Aménagement du Territoire				
RICCI	Christine	Secrétaire adjointe au service des affaires extérieures - Genève				
ROCHAT	Jean-François	Constituant - Genève		1		
ROIZ	Jacqueline	Députée - Genève				1
ROLLE	Dominique	Députée - Genève			1	
ROMAIN	Jean	Député - Genève	1			
ROSELLI	Sophie	Journaliste - Tribune de Genève				
ROSSELLAT	Daniel	Comité de direction du Conseil régional du district de Nyon Syndic de Nyon				1

NOM	PRENOM	TITRE	ATELIERS			
			1	2	3	4
RÜTSCHÉ	Alain	Directeur général de l'Association des communes genevoises		1		
SADDIER	Martial	Député de la Haute-Savoie Membre de l'ARC Maire de Bonneville				
SANTUCCI	Igor	Secrétaire général adjoint - Vaud				
SAUDAN	Patrick	Député - Genève	1			
SAURER	Andreas	Constituant - Genève			1	
SAUTY	Guillaume	Député - Genève	1			
SAUTY	Olivier	Député - Genève	1			
SCHALLER	Philippe	Député - Genève	1			
SCHERZ	Sylvain	Chef du service de la coopération transfrontalière - Berne Membre du CRFG		1		
SCHMID	Claudine	Conseiller à l'Assemblée des Français de l'Etranger			1	
SCHNEIDER HAUSSER	Lydia	Députée - Genève				1
SCHNEIDER-BIDAUX	Brigitte	Députée - Genève				1
SCHNEUWLY	Nathalie	Députée - Genève		1		
SCHOENENBERGER	Alain M.	Economiste, chargé de cours, Associé d'EcoDiagnostic			Expert	
SELLEGER	Charles	Bureau du Grand Conseil - Genève				1
SERDALY MORGAN	Christine	Députée - Genève				1
SLATKINE	Ivan	Député - Genève				1
SOUAILLE	Philippe	Journaliste				
SOULAGE	Bernard	Vice-Président du Conseil régional Rhône-Alpes				
SPUHLER	Pascal	Député - Genève				1
STAMPFLI	Pierre	Comité de direction du Conseil régional du district de Nyon Syndic de Chavannes-de-Bogis	1			
STAUFFER	Eric	Bureau du Grand Conseil - Genève				1
SURCHAT-VIAL	Nicole	Cheffe du projet agglomération, DCTI Genève			1	
THABUIS	Michel	Membre de l'ARC				1
THENARD	Jean-Michel	Maire de Saint-Julien-en-Genevois			1	
TORNARE	Guy	Bureau de l'Assemblée constituante - Genève		1		
ÜNGER	Pierre-François	Conseiller d'Etat - Genève				
VALLET	Isabelle	Chef de cabinet de M. Dupessey				
VELASCO	Alberto	Constituant - Genève			1	
VIDELAINE	Jean-Luc	Préfet de la Haute-Savoie Membre du CRFG				
VOUMARD	Jean-Marie	Député - Genève				1
WALPEN	Francis	Député - Genève	1			
WALTHER	Eric	Député - Vaud				1
WEHRLI	Laurent	Bureau du Grand Conseil - Vaud	Président			
WYSSA	Olivier	Conseiller régional Rhône-Alpes		1		
YAZGI	Aline	Chargée des relations extérieures de l'Aéroport de Genève				1
YERSIN	Jean-Robert	2e Vice-président du Grand Conseil - Vaud				
ZANETTI	Ivo	Caméraman				
ZAUGG	Daniel	Député - Genève				1
ZAUGG	Julie	Journaliste - L'Hebdo				





**Premières assises transfrontalières**  
*franco-valdo-genevoises*

**Présentation des institutions et organes principaux**

**Suisse**

<b>Niveau fédéral</b>	
<b>Assemblée fédérale</b>	Pouvoir législatif 2 chambres : Conseil national : 200 membres Conseil des Etats : 46 membres
<b>Conseil fédéral</b>	Pouvoir exécutif 7 membres élus par l'Assemblée fédérale Administration fédérale

<b>Niveau cantonal – par exemple Genève et Vaud</b>	
<b>Grand Conseil</b>	Pouvoir législatif Genève : 100 députés Vaud : 150 députés
<b>Conseil d'Etat</b>	Pouvoir exécutif 7 membres élus par le peuple Administration cantonale

<b>Niveau communal - Genève</b>	
<b>Conseil municipal</b>	Fonctions délibératives et consultatives
<b>Conseil administratif/maire et deux adjoints</b>	Exécutif communal Administration communale

<b>Niveau communal - Vaud</b>	
<b>Conseil communal ou Conseil général</b>	Organe délibérant
<b>Syndic + conseillers municipaux (Municipalité)</b>	Exécutif communal Administration communale

## France

<b>Etat français</b>	
<b>Pouvoir exécutif</b>	<b>Président de la République</b> Élu au suffrage universel direct
	<b>Gouvernement</b> Premier Ministre et ministres nommés par le Président de la République
<b>Pouvoir législatif</b>	<b>Assemblée nationale</b> 577 députés élus au suffrage universel direct
	<b>Sénat</b> 343 sénateurs élus au suffrage universel indirect

<b>Régions – par exemple Rhône-Alpes</b>	
<b>Conseil régional</b>	Collectivité territoriale Région Rhône-Alpes : 157 conseillers régionaux élus au suffrage universel direct
<b>Préfecture de région</b>	Représentation de l'Etat français dans la région

<b>Départements – par exemple Ain et Haute-Savoie</b>	
<b>Conseil général</b>	Collectivité territoriale Département de l'Ain : 43 conseillers généraux élus au suffrage universel direct Département de la Haute-Savoie : 34 conseillers généraux élus au suffrage universel direct
<b>Préfectures de département et sous-préfectures d'arrondissement</b>	Représentation de l'Etat français dans le département

<b>Communes</b>	
<b>Communes</b>	Collectivité territoriale Conseillers municipaux élus au suffrage universel direct qui élisent le maire

<b>Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)</b>	
<b>Communauté urbaine</b>	Ensemble de plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave de plus de 500 000 habitants Exemple : Communauté urbaine de Lyon
<b>Communauté d'agglomération</b>	Ensemble de plusieurs communes de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centres de plus de 15 000 habitants Exemple : « Annemasse Agglo »
<b>Communauté de communes</b>	Regroupement de plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave Exemples : Communauté de communes du Pays de Gex, Communauté de communes du Genevois et Communauté de communes du Bas-Chablais
<b>Syndicat mixte</b>	Exemple : Association régionale de coopération du Genevois - ARC



## Transfrontalier

<b>Comité régional franco-genevois (CRFG)</b>	Instance officielle consultative de coopération transfrontalière franco-suisse. Créé en 1973 par l'Etat français et la Confédération suisse par un échange de lettres
<b>Projet d'agglomération franco-valdo-genevois</b>	Sous l'égide du CRFG, les partenaires français et suisses sont engagés depuis 2005 dans l'élaboration d'un projet d'agglomération
<b>Conseil du Léman</b>	Organe de coopération de proximité créé en 1987 composé des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et des cantons de Vaud, Valais, Genève
<b>Groupements locaux de coopération transfrontalière (GLCT)</b>	Personne morale de droit public dotée de capacité juridique et d'autonomie financière GLCT du Téléphérique du Salève GLCT de la Galerie de Chouilly GLCT sur les transports transfrontaliers



RÉPUBLIQUE ET CANTON  
DE GENÈVE

**GRAND CONSEIL**

***Secrétariat général***

*ANNEXE 5*

Premières assises transfrontalières

4 juin 2010, Genève



Accueil des participants aux Premières assises transfrontalières par les trois coprésidents, M. Guy Mettan, président du Grand Conseil (Genève), M. Etienne Blanc, député à l'Assemblée nationale, Maire de Divonne (France), M. Laurent Chappuis, président du Grand Conseil (Vaud) en compagnie de M. Frédéric Basaguren, Consul général de France à Genève.



Coprésidents et intervenants : M. Laurent Wehrli, président de la commission des affaires extérieures du Grand Conseil (Vaud), M. Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat chargé du département de l'économie (Vaud), M. Laurent Chappuis, président du Grand Conseil (Vaud), M. Pierre-François Unger, conseiller d'Etat chargé du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (Genève), M. Michel Mercier, ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire (France), M. Guy Mettan, président du Grand Conseil (Genève), M. Etienne Blanc, député à l'Assemblée nationale, Maire de Divonne (France), Mme Maria Anna Hutter, Sautier du Grand Conseil (Genève) et M. Pierre Hérisson, Sénateur de Haute-Savoie (France)



Ouverture des Premières assises transfrontalières par M. Guy Mettan, président du Grand Conseil (Genève)



M. Pierre-François Unger, conseiller d'Etat chargé du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (Genève)



M. Michel Mercier, ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire (France)



M. Guy Mettan, président du Grand Conseil (Genève) et M. Etienne Blanc, député à l'Assemblée nationale, Maire de Divonne (France)



De gauche à droite : M. Laurent Chappuis, président du Grand Conseil (Vaud), M. Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat en charge du département de l'économie (Vaud) et M. Etienne Blanc, député à l'Assemblée nationale, Maire de Divonne (France)



De gauche à droite : M. Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat chargé du département de l'économie (Vaud), M. Pierre Hérisson, Sénateur de la Haute-Savoie (France) et M. Michel Mercier, ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire (France)



Les coprésidents et rapporteurs des Premières assises transfrontalières



Participants de l'atelier  
«Gouvernance de la région : contraintes juridiques et institutions»



Mme Maria Anna Hutter, Sautier du Grand Conseil (Genève), M. Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat (Vaud) et M. Guy Mettan, Président du Grand Conseil (Genève)



Accueil du ministre, M. Michel Mercier (France)



Signature de la Déclaration finale par Laurent Chappuis (Vaud) et Etienne Blanc (France)





## **Secrétariat général du Grand Conseil**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2

CH-1211 Genève 3

Tél. +41 (0)22 327 97 00 – Fax +41 (0)22 327 97 19

<http://www.ge.ch/grandconseil>

Sautier du Grand Conseil: Maria Anna Hutter

Prix de l'exemplaire: fr. 10.